LINXEA

Conditions Contractuelles Avril 2022

Proposition d'Assurances Valant Note d'information (2/2)

Contrat d'assurance vie, individuel, de type multisupports n°2259

Votre épargne mérite **plus de conseil** et **moins de frais**

LINXEA.com

Courtier en assurances / Conseiller en Investissements Financiers. LINXEA SAS au capital de 106 200 € - 58 avenue Hoche 75008 PARIS –RCS PARIS 478 958 762.
LINXEA est enregistrée au registre de l'ORIAS sous le numéro 07031073 en tant que courtier d'assurance et conseiller en investissements financiers.

SOMMAIRE

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE 3

1. NOM COMMERCIAL DU CONTRAT 3
2. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT 3
   a. Définition contractuelle des garanties offertes 3
   b. Durée du contrat 4
   c. Modalités de versement des primes 4
   d. Délai et modalités de renonciation au contrat 4
   e. Formalités à remplir en cas de sinistre 4
   f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats 5
   g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées 6
   h. Loi applicable et régime fiscal 6
3. RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION 7
   a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie 7
   b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat 7
4. PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES 10
5. SOLVABILITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSUREUR 10
6. DATES DE VALEUR 10
   a. Dates de valeur retenues lors d'une opération 10
   b. Dates d'effet des opérations 10
   c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte 10
7. GESTION DU CONTRAT 10
   a. Mode(s) de gestion 11
   b. Autres opérations 13
8. TERME DU CONTRAT 13
9. MODALITES D'INFORMATION 14
10. CLAUSE BENEFICIAIRE 14
11. AUTRES DISPOSITIONS 14
   a. Langue 14
   b. Monnaie Légale 14
   c. Prescription 14
   d. Fonds de garantie des assurances de personnes 14
   e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme 15
   f. Échange automatique d'informations (FATCA-CRS OCDE) 15
   g. Techniques de commercialisation à distance 15
   h. Traitement et protection des données à caractère personnel 16
   i. Transparence de l'intégration des risques en matière de durabilité et de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (Règlements SFDR et Taxonomie) 16

ANNEXE : LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE 16

PRESENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT 18

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT N° 2259

Le contrat LINXEA Avenir 2 est composé :

- de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information constituée de deux documents :
  - la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de souscription, ci-après dénommée bulletin de souscription
  - la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles, ci-après dénommée conditions contractuelles, comprenant la Présentation des supports d'investissement ; elle est remise préalablement à la souscription et précise les dispositions essentielles du contrat ainsi que les droits et obligations réciproques du souscripteur et de Suravenir
- des Conditions Particulières qui précisent les caractéristiques et garanties du contrat du souscripteur
- des avenants adressés au souscripteur lors de toute modification apportée à son contrat (exemples: rachat partiel, versement complémentaire, arbitrage)

La Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles constituera les Conditions Générales de votre contrat à compter de la date de signature de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de souscription.

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE

Nom : Suravenir
Adresse : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances / SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

1. NOM COMMERCIAL DU CONTRAT

Le contrat LINXEA Avenir 2 n° 2259 est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport, régi par le code des assurances et relevant des branches 20 (*Vie-Décès*) et 22 (*toutes opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de vie humaine et liées à des fonds d'investissement*).

2. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

La souscription de ce contrat est réservée aux personnes physiques ayant leur résidence principale en France.
En souscrivant le contrat d'assurance-vie individuel LINXEA Avenir 2, le souscripteur valorise un capital ou se constitue un complément de retraite à partir des différents supports d'investissement mentionnés dans la Présentation des supports d'investissement de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information.

a. Définition contractuelle des garanties offertes

- Le contrat LINXEA Avenir 2 offre :
  - En cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère.
  - En cas de décès du souscripteur : paiement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

- Le contrat bénéficie également d'une garantie complémentaire optionnelle en cas de décès.

Pour les droits exprimés en euros, le contrat prévoit le versement d'un capital au moins égal aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s), diminuées des frais annuels de gestion et des frais liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès. Ce capital est augmenté de la participation aux bénéfices du contrat, dans les conditions prévues au point **3.c.**
Pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Conditions d'application de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès
Cette garantie décès est optionnelle et ne peut être choisie qu'à la souscription. Elle s'applique aux souscripteurs âgés de 12 ans et plus et de moins de 70 ans à la date de leur souscription au contrat, à l'issue d'un délai de carence d'un an. Elle prend effet à l'issue de la première année. Aucune formalité médicale n'est exigée.

Objet de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès
Le souscripteur peut bénéficier d'une garantie qui assure, en cas de décès, le remboursement du capital sous risque au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) du contrat. Le capital sous risque correspond à la moins-value du contrat, c'est-à-dire la différence positive entre le cumul des versements nets de frais, diminuée des éventuels rachats, des avances non remboursées et des intérêts y afférents, et la valeur de rachat déterminée conformément au point **3b** au jour de la réception de l'acte de décès par Suravenir.

Limitations de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès
La garantie accordée correspondant au montant des capitaux sous risque ne peut dépasser 100 000 € par contrat LINXEA Avenir 2 souscrit par le souscripteur.

Exclusions relatives à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès
La garantie ne s'applique pas au décès consécutif à :
- **un suicide ou une tentative de suicide dans la première année de souscription**
- **l'usage de stupéfiants ou assimilés non prescrits médicalement**
- **un fait intentionnel de l'assuré ou du bénéficiaire**
- **un accident consécutif à un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à celui fixé par la législation en vigueur à la date de survenance de l'accident**
- **des activités répréhensibles par la loi**
- **l'usage d'un engin aérien, à l'exception d'une ligne commerciale régulière (accidents d'aviation si l'appareil n'est pas muni d'un certificat valable de navigabilité et/ou est piloté par une personne non titulaire d'un brevet pour l'appareil utilisé et/ou est détenteur d'une licence périmée, participation à des vols d'essai)**
- **la pratique de sports aériens (notamment : parachutisme, ULM, deltaplane, parapente, saut à l'élastique, acrobaties, etc.)**
- **la pratique de sports à risque (notamment : ascensions et escalade en haute montagne, sports de combat, skeleton, bobsleigh, plongée sous-marine, spéléologie, etc.)**
- **une compétition avec utilisation d'un engin à moteur, un pari, un défi ou toute tentative de record**
- **une guerre civile ou étrangère déclarée ou non, une émeute, une rixe, une insurrection, des mouvements populaires**
- **des complots, grèves, attentats ou actes de terrorismes en cas de participation active de l'assuré**
- **un accident ou un événement nucléaire**

Fin de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès
La garantie cesse de produire ses effets en cas de rachat total de la souscription, de conversion en rente ou de renonciation dans le délai de 30 jours décrit à l'article **2d**, au 75e anniversaire du souscripteur. Le versement du capital au(x) bénéficiaire(s) met fin à la garantie.
La garantie peut être résiliée à tout moment sur demande écrite du souscripteur, et prend alors fin à la date de réception de la demande par Suravenir. Elle peut également être résiliée par Suravenir en cas de non règlement par le souscripteur du coût de cette garantie. Les prélèvements déjà effectués à ce titre restent acquis à Suravenir.

b. Durée du contrat

Après réception du bulletin de souscription dûment signé, ainsi que de l'ensemble des pièces nécessaires à la souscription, le contrat et les garanties prennent effet à la date mentionnée sur les conditions particulières émises par Suravenir, sous réserve de l'encaissement effectif du premier versement du souscripteur par Suravenir. Le souscripteur choisit à la souscription la durée du contrat LINXEA Avenir 2 qui peut être viagère ou fixe :

- durée viagère : la souscription prendra fin en cas de décès ou, par anticipation, en cas de rachat total
- durée fixe : la souscription prendra fin à la date d'échéance prévue (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins l'âge du souscripteur), en cas de rachat total ou en cas de décès.

c. Modalités de versement des primes

Le souscripteur a le choix entre deux compartiments, qui peuvent être choisis indépendamment l'un de l'autre ou cumulés : un compartiment en gestion libre et un compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée"). Ces modes de gestion sont présentés au point 7.

- Versement initial : à la souscription, le souscripteur réalise un premier versement de 100,00 € minimum, qu'il peut compléter à tout moment par des versements libres ou programmés. Sous réserve du montant minimum requis par compartiment (100,00 € en gestion libre et 1 000,00 € en mandat d'arbitrage), le souscripteur a la possibilité de positionner son versement initial sur un ou deux compartiments.
- Versements libres : pour un montant minimum de 100,00 €, seuls ou en complément de ses versements programmés. Le versement libre est à positionner sur un seul compartiment. Sur le compartiment en gestion libre, chaque support d'investissement choisi doit être alimenté à hauteur de 25,00 € minimum.
- Versements programmés : le souscripteur a la possibilité de programmer des versements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels (prévoir un minimum de 25,00 €/mois, 25,00 €/trimestre, 25,00 €/semestre, 25,00 €/an). Les versements programmés sont à positionner sur un seul compartiment. S'ils sont positionnés sur le compartiment en gestion libre, ils doivent être répartis avec un minimum de 25,00 € par support. Le souscripteur peut choisir l'ajustement automatique de ses versements programmés : il s'agit de faire évoluer automatiquement et annuellement leur montant, selon un indice qui lui sera communiqué chaque année (ajustement annuel des versements) dans son relevé d'information annuel. L'évolution sera appliquée au prorata de la répartition des supports de son versement programmé. Le souscripteur peut, à tout moment, les augmenter ou les diminuer, les interrompre, puis les reprendre. En cas de suspension des versements programmés, le contrat se poursuit et le souscripteur peut continuer à effectuer des versements libres. Le premier versement programmé sera réalisé à l'issue de la période de renonciation. Lorsque deux versements programmés successifs n'ont pas été réalisés (notamment en cas de refus de l'établissement bancaire pour des raisons techniques, financières, …), Suravenir se réserve le droit de suspendre l'appel des versements programmés.

Chaque versement sur le compartiment en gestion libre, net de frais, libre ou programmé, est investi sur les supports d'investissement que le souscripteur a sélectionnés. À défaut de précision de la part du souscripteur, Suravenir appliquera la répartition effectuée lors du dernier versement. Les versements réalisés sur le compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") sont répartis au prorata des supports du profil de gestion choisi (point **7**).
Le versement net de frais affecté à un support d'investissement est divisé par la valeur liquidative de ce support pour obtenir le nombre de parts qui est attribué au souscripteur. Ce nombre est arrondi au dix-millième le plus proche.

Les versements sont exclusivement libellés en euros.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur un fonds en euros serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce fonds en euros seraient automatiquement transférés vers le fonds en euros Suravenir Rendement 2 ou suspendus.

d. Délai et modalités de renonciation au contrat

Le souscripteur peut renoncer au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé de la conclusion du contrat LINXEA Avenir 2, à savoir :

- en cas de signature manuscrite du bulletin de souscription : date de la réception des Conditions Particulières de son contrat, adressées par voie postale
- en cas de signature électronique du bulletin de souscription : date de la signature de ce bulletin.

Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion Vie - TSA 20004 - 35917 Rennes Cedex 9 ou assistance-vie@suravenir.fr.
Elle peut être faite selon le modèle de lettre ci-dessous :
"Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse du souscripteur) déclare renoncer à la souscription du contrat LINXEA Avenir 2, que j'ai signée le (_____) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Le motif de ma renonciation est le suivant : (_____). Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties, dont la garantie décès, cessent à la date de réception par Suravenir de la présente lettre de renonciation." Date et signature
Au-delà de ce délai, les sommes non restituées produisent de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.
La faculté de renonciation s'exerce conformément à l'article L. 132-5-1 du code des assurances.
Le défaut de remise des documents et informations prévus à l'article L. 132-5-2 du code des assurances entraîne de plein droit la prorogation du délai de renonciation jusqu'au trentième jour calendaire révolu suivant la date de remise effective de ces documents dans la limite de huit ans à compter de la date à laquelle le souscripteur est informé que le contrat est conclu.
L'exercice de la faculté de renonciation met fin à toutes les garanties de la souscription, dont la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès.

e. Formalités à remplir en cas de sinistre

Le décès du souscripteur met fin à sa souscription du contrat LINXEA Avenir 2.
Le capital décès, correspondant à la valeur déterminée conformément au point **3** et, le cas échéant, le montant de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès prévue au point **2**, si elle trouve à s'appliquer, est (sont) versé(s) au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par le souscripteur, déduction faite des avances non remboursées et intérêts y afférents.
La valeur de ce capital est arrêtée à la date de connaissance du décès par Suravenir, matérialisée par la date d'enregistrement qui suit la réception de l'acte de décès ou de notoriété.
Conformément à l'article L. 132-5 du code des assurances, le capital décès est revalorisé dans les conditions suivantes :

- Pour les engagements exprimés en euros, de la date du décès de l'assuré jusqu'à la date de connaissance du décès par l'assureur, la revalorisation s'effectue selon les dispositions contractuelles prévues au point **3**.
- Pour les engagements exprimés en euros et en unités de compte, à compter de la date de connaissance du décès par l'assureur et jusqu'à la date de réception de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement, la revalorisation s'effectue selon les modalités définies au 2° de l'article R 132-3-1 du code des assurances.

Le capital décès est réglé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires, dont le bulletin de décès du souscripteur. La liste des pièces justificatives est celle en vigueur à la connaissance du décès. Le montant versé est diminué des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.
Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au double du taux légal durant deux mois puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au triple du taux légal.

f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats

Frais et indemnités de rachat et autres frais prélevés par l'entreprise d'assurance
Les frais liés au contrat LINXEA Avenir 2 et prélevés par Suravenir sont les suivants :

- « Frais à l'entrée et sur versements » :
  - 0,00 % lors de la souscription et lors de chaque versement sur le compartiment en gestion libre
  - 0,00 % lors de la souscription et lors de chaque versement sur le compartiment en mandat d'arbitrage (« gestion pilotée »)
- « Frais en cours de vie du contrat » :
  - frais annuels de gestion du compartiment en gestion libre :
    - 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros du fonds Suravenir Rendement 2
    - 3,00% maximum sur la part des droits exprimés en euros du fonds Suravenir Opportunités 2
    - 0,60 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
  - frais annuels de gestion sur le compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") :
    - 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros
    - 0,80 % sur la part des droits exprimés en unités de compte

Les frais annuels de gestion sont calculés quotidiennement sur la base de l'encours journalier, pour le(s) fonds en euros comme pour les unités de compte, et sont prélevés en nombre de parts d'unités de compte et/ou en euros :

- pour le(s) fonds en euros, en une fois, lors de la revalorisation annuelle, ou en cours d'année, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès)
- pour les unités de compte, chaque mois, ou en cours de mois, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès)

- « Frais de sortie » :
  - 3 % sur quittances d'arrérages
  - option pour la remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres
- « Autres frais » :
  - frais prélevés lors des opérations effectuées sur les ETFs : 0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs
  - cotisations mensuelles de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès : de 0,15 ‰ à 5,15 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge

Les opérations non mentionnées ci-dessus sont gratuites.

Énonciation des fonds en euros
Le contrat LINXEA Avenir 2 propose un ou plusieurs fonds en euros, dont les caractéristiques sont précisées dans la Présentation des supports d'investissement du contrat, placée à la fin des présentes Conditions Contractuelles. Cette liste est également disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.
Suravenir se réserve la possibilité à tout moment d'ajouter de nouveaux fonds en euros, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir sur un ou des fonds en euros existants, ou d'en fusionner.
Dans le cas où la possibilité d'investir sur un fonds en euros serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce fonds en euros seraient automatiquement transférés vers le fonds en euros Suravenir Rendement 2 ou suspendus.

Énonciation des unités de compte de référence
Les unités de compte de référence peuvent être des unités de compte obligataires, en actions, diversifiées, immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPCI), des produits structurés, des supports à fenêtre de commercialisation ou des unités de compte de toute nature, sélectionnées par Suravenir. La liste des unités de compte de référence se trouve dans la Présentation des supports d'investissement à la fin des présentes Conditions Contractuelles. Cette liste est également disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.
Les unités de compte sont des placements à long terme dont les valeurs liquidatives peuvent enregistrer à un instant donné des variations, parfois importantes, à la hausse ou à la baisse.
Par ailleurs, Suravenir se réserve la possibilité à tout moment d'ajouter des nouveaux supports d'investissement, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir sur un ou des supports d'investissement existants.
Dans le cas où la possibilité d'investir sur un support d'investissement serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce support seraient automatiquement transférés vers son support de substitution, ou vers le fonds en euros Suravenir Rendement 2 du Compartiment en Gestion Libre, ou suspendus.
En cas de disparition ou de déréférencement d'une unité de compte, une autre unité de compte de même nature lui sera substituée et les encours seront automatiquement transférés vers son support de substitution, ou vers le fonds en euros Suravenir Rendement 2 du Compartiment en Gestion Libre.

Caractéristiques principales des unités de compte
Pour chaque unité de compte éventuellement sélectionnée par le souscripteur lors de la souscription du contrat et lors des mouvements d'arbitrage et de versement, l'indication des caractéristiques principales est effectuée, conformément à l'article A. 132-4 du code des assurances, par la remise au souscripteur de l'un ou plusieurs des documents suivants, selon le support concerné, lors d'un premier investissement sur celui-ci : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, prospectus du support, Informations Spécifiques, annexe complémentaire de présentation, note détaillée.
Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou la note détaillée sont par ailleurs disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de chacune des sociétés de gestion.

Frais pouvant être supportés par les unités de compte
Les frais spécifiques des supports d'investissement, pouvant être prélevés par les sociétés de gestion ou par Suravenir, sont détaillés, selon le support concerné, dans l'un et/ou l'autre des documents suivants remis au souscripteur lors d'un premier investissement sur celui-ci : Document d'Information Clés pour l'Investisseur, prospectus du support, Informations Spécifiques, annexe complémentaire de présentation, note détaillée. Ils sont également disponibles sur simple demande auprès de votre distributeur.

Modalités de versement du produit des droits attachés à la détention d'une unité de compte

- pour **les supports dits de capitalisation**, lorsque des produits financiers sont dégagés, ceux-ci sont directement capitalisés dans la valeur de l'unité de compte.
- pour **les supports dits de distribution**, lorsqu'ils distribuent des dividendes, ceux-ci sont réinvestis dans le support en unités de compte, ce qui se traduit par une augmentation du nombre d'unités de compte.
- pour **les obligations et pour les supports de distribution appartenant à la catégorie des produits structurés** (titres de créance, fonds à formule) **et à la catégorie des SCPI,** les coupons sont réinvestis dans le fonds en euros Suravenir Rendement 2 du compartiment en gestion libre.

g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées

Prime relative à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

Chaque fin de mois Suravenir détermine le capital sous risque comme précisé au point **2.a** et calcule la prime à partir de l'âge du souscripteur et du tarif ci-dessous.

Le cas échéant, la somme des primes mensuelles est prélevée en nombre de parts d'unité de compte et/ou en euros, au plus tard le 31 décembre de chaque année, ou, en cas de sortie totale (terme de la souscription, rachat total, conversion en rente, décès).

Prime par mois pour un capital sous risque de 1 000 €

Age	Prime	Age	Prime	Age	Prime	Age	Prime
Jusqu'à 30 ans	0,15 €	43	0,41 €	56	1,10 €	69	3,05 €
31	0,15 €	44	0,45 €	57	1,18 €	70	3,33 €
32	0,16 €	45	0,50 €	58	1,25 €	71	3,64 €
33	0,18 €	46	0,55 €	59	1,34 €	72	3,96 €
34	0,19 €	47	0,60 €	60	1,44 €	73	4,33 €
35	0,20 €	48	0,64 €	61	1,55 €	74	4,71 €
36	0,21 €	49	0,69 €	62	1,68 €	75	5,15 €
37	0,23 €	50	0,74 €	63	1,81 €		
38	0,25 €	51	0,79 €	64	1,98 €		
39	0,28 €	52	0,84 €	65	2,15 €		
40	0,30 €	53	0,90 €	66	2,35 €		
41	0,34 €	54	0,96 €	67	2,56 €		
42	0,38 €	55	1,04 €	68	2,80 €		

h. Loi applicable et régime fiscal

Loi applicable

La loi française est applicable aux relations précontractuelles et contractuelles.

Indications générales relatives au régime fiscal

Le régime fiscal applicable est le régime fiscal français (sous réserve de l'application des conventions internationales).

Le régime fiscal indiqué ci-après est celui applicable à un contrat souscrit à compter de la date de la présente Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (sous réserve de modifications législatives ultérieures) :

En cas de décès du souscripteur :

- **exonération totale du taux forfaitaire de 20 % ou de 31,25 % (article 990I du Code Général des Impôts (CGI)) et des droits de succession (article 757B du CGI) si le bénéficiaire est :**
  - le conjoint ou partenaire pacsé du défunt, ou
  - membre de la fratrie (frère ou sœur célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps), sous une double condition :
    - qu'il soit, au moment de l'ouverture de la succession, âgé de plus de 50 ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence
    - qu'il ait été constamment domicilié avec le défunt pendant les 5 années ayant précédé le décès
- **dans tous les autres cas, application des dispositions suivantes :**

Versements réalisés par le souscripteur avant 70 ans	Exonération des capitaux décès dans la limite de 152 500 € par bénéficiaire (tous contrats confondus*) Au-delà, le taux forfaitaire de 20 % est applicable à la fraction de la part nette taxable de chaque bénéficiaire inférieure ou égale à 700 000 € (Art. 990 I du CGI). La fraction de la part nette taxable revenant à chaque bénéficiaire et excédant cette limite est imposée à un taux de 31,25 %.
Versements réalisés par le souscripteur après 70 ans	Application des droits de succession sur les primes versées, après abattement de 30 500 € réparti entre les bénéficiaires au prorata de leurs parts (tous contrats confondus*) (Art. 757 B du CGI).

** Souscrits auprès d'une ou plusieurs société(s) d'assurance*

En cas de rachat partiel, rachat partiel programmé ou rachat total, les modalités d'imposition des produits dépendent de la durée du contrat au moment de l'opération de rachat et du montant des primes versées sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation détenus par le bénéficiaire du rachat :

Durée du contrat au moment du rachat	Taux du Prélèvement Forfaitaire Unique	Prélèvements sociaux
Entre 0 et 8 ans	12,8 %	17,2 %
Après 8 ans * En deçà d'un seuil de 150 000 € de primes versées ** A compter d'un seuil de 150 000 € de primes versées **	7,5 % 12,8 %	17,2 %

** Après 8 ans :*
- Imposition des produits au taux de 7,5 % et 12,8 % au prorata des primes inférieures et supérieures à 150.000 €
- Après abattement annuel de 4 600 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et 9 200 € pour les contribuables soumis à imposition commune.
*** Le seuil de 150 000 € s'apprécie en termes de primes versées (diminué le cas échéant de la part de capital comprise dans d'éventuels précédents rachats), au 31/12 de l'année précédant le rachat, tous contrats confondus (contrat de capitalisation + contrat d'assurance vie) détenus par un même titulaire.*

Modalités d'imposition des rachats :
Lors du rachat, les produits issus de ce rachat seront soumis à un acompte fiscal (prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu), prélevé par l'assureur :

- de 12,8 % avant 8 ans
- de 7,5 % après 8 ans

Puis, à l'occasion de la déclaration de revenus du contribuable, correspondant à l'année du(des) rachat(s), les produits seront assujettis au Prélèvement Forfaitaire Unique.
A l'occasion de cette déclaration, par dérogation au principe d'application du PFU, le contribuable pourra opter de manière expresse et irrévocable pour l'intégration des produits issus du(des) rachats dans l'assiette de ses revenus soumis à l'Impôt sur le Revenu. (A noter: cette option est globale et concernera, le cas échéant, l'ensemble des revenus soumis au PFU de l'article 200 A du CGI).
N.B: Les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000 € pour les personnes seules, ou 50 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, pourront demander à l'assureur à être dispensées de PFU au plus tard lors de la demande de rachat.

3. RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION

a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie

Pour les droits exprimés en euros, le contrat prévoit le versement d'un capital au moins égal aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s) et diminuées des frais annuels de gestion et de frais liés à la garantie complémentaire en cas de décès. Ce capital est augmenté de la participation aux bénéfices du contrat, dans les conditions prévues au point **3c**.

En cas de sortie partielle d'un fonds en euros en cours d'année, le montant correspondant à la sortie partielle sera revalorisé au moment du versement de la participation aux bénéfices au début de l'année suivante, sur la base du taux annuel servi, affecté à la revalorisation des contrats, au prorata temporis de la durée écoulée entre le 1er janvier de l'année de la sortie partielle et la date de la sortie partielle.

En cas de sortie totale d'un fonds en euros (rachat, arbitrage, conversion en rente, terme, décès) avant l'attribution de la participation aux bénéfices annuelle, le capital versé est diminué des frais prévus au contrat et est augmenté de la revalorisation sur la base d'un taux fixé au moins une fois par an par Suravenir au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date d'attribution des bénéfices jusqu'à la date d'effet de la sortie totale.

En cas de sortie totale d'un fonds en euros avant la première attribution de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation des contrats LINXEA Avenir 2, le capital versé sera égal au montant du capital net investi diminué des frais prévus au contrat.

b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat

Indication des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat ; dans le cas où celles-ci ne peuvent être établies exactement au moment de la souscription, indication du mécanisme de calcul ainsi que des valeurs minimales.

Garanties de fidélité
Sans objet

Valeurs de réduction
Sans objet

Valeurs de rachat
La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.
Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

- **Support(s) en euros**

Pour un versement réalisé sur un fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point **3**.
A titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros :

- Pour la part d'un versement exprimée en euros sur le fonds Suravenir Rendement 2 nette de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 000,00 € supportant 0 % de frais d'entrée) ou,
- Pour la part d'un versement exprimée en euros sur le fonds Suravenir Opportunités 2 nette de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 000,00 € supportant 0 % de frais d'entrée),

Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG), ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Cumul des primes nettes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Valeurs minimales garanties pour Suravenir Rendement 2 (taux de FAG de 0,60 %)	994,00 €	988,03 €	982,10 €	976,21 €	970,35 €	964,53 €	958,74 €	952,99 €
Valeurs minimales garanties pour Suravenir Opportunités 2 (taux de FAG de 3,00 %)	970,00 €	940,90 €	912,67 €	885,29 €	858,73 €	832,97 €	807,98 €	783,74 €

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux.
En cas de présence de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès, le(s) fonds en euros du contrat ne comporte(nt) pas de valeur de rachat minimale garantie.

- **Supports en unités de compte**

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts en début d'année :

- Sur le compartiment en gestion libre : 100 x (1 – 0,60 %) = 99,4000 UC ou,
- Sur le compartiment en mandat d'arbitrage : 100 x (1 – 0,80 %) = 99,2000 UC.

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc

- de 99,4000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre pour un investissement sur le compartiment en gestion libre ou
- de 99,2000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre de parts d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts correspondant à une somme nette théorique versée de 1 000,00 € (soit 1 000,00 € bruts sur le compartiment en gestion libre ou 1 000,00 € bruts sur le compartiment en mandat d'arbitrage). Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG). Valeur liquidative de départ : 10 €.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Cumul des primes nettes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en gestion libre (taux de FAG de 0,60 %)	99,4000	98,8036	98,2108	97,6215	97,0358	96,4536	95,8749	95,2997
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage (taux de FAG de 0,80 %)	99,2000	98,4064	97,6191	96,8381	96,0634	95,2949	94,5325	93,7762

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.
Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.
Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

- **Simulation des valeurs de rachat**

La valeur de rachat du contrat du souscripteur dépend de l'évolution de la valeur des unités de compte ainsi que, le cas échéant, de la facturation de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et/ou de la facturation du mandat d'arbitrage.
Conformément à l'article A. 132-4-1 du code des assurances, et puisque l'existence de prélèvements liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès ne permet pas de déterminer à l'avance les valeurs de rachat du contrat du souscripteur en un nombre générique d'unités de compte et/ou en euros, le souscripteur trouvera ci-après trois exemples, lui permettant de comprendre l'impact de cette option.

Hypothèses :

- Versement brut de 2 000,00 € réparti de la manière suivante : 50 % sur fonds en euros Suravenir Opportunités 2 et 50 % sur un seul support en unités de compte
- Valeur liquidative initiale de l'unité de compte : 10,00 €
- Souscripteur âgé de 40 ans à la souscription
- Frais annuels de gestion : 3,00 % sur fonds en euros Suravenir Opportunités 2 et 0,60 % sur unités de compte
- Frais sur versement : 0,00 %
- Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès intégrée aux exemples
- Mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») non souscrit

Les valeurs de rachat présentées ci-après ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux.

Exemple n°1

Variation à la hausse de 50 % de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros (1)	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine (2) (4)	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC (5)	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000,00 €	970,00 €	99,4000	10,520 €	1 045,68 €	2015,68 €
Fin année 2	2 000,00 €	940,90 €	98,8036	11,067 €	1 093,44 €	2034,34 €
Fin année 3	2 000,00 €	912,67 €	98,2108	11,642 €	1 143,39 €	2056,06 €
Fin année 4	2 000,00 €	885,29 €	97,6215	12,247 €	1 195,61 €	2080,90 €
Fin année 5	2 000,00 €	858,73 €	97,0358	12,884 €	1 250,23 €	2108,96 €
Fin année 6	2 000,00 €	832,97 €	96,4536	13,554 €	1 307,33 €	2140,30 €
Fin année 7	2 000,00 €	807,98 €	95,8749	14,259 €	1 367,05 €	2175,03 €
Fin année 8	2 000,00 €	783,74 €	95,2997	15,000 €	1 429,50 €	2213,24 €

Exemple n°2

Stagnation de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros (1)	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine (2) (4)	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC (5)	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000,00 €	970,00 €	99,4000	10,000 €	994,00 €	1964,00 €
Fin année 2	2 000,00 €	940,90 €	98,8036	10,000 €	988,04 €	1928,94 €
Fin année 3	2 000,00 €	912,67 €	98,2108	10,000 €	982,11 €	1894,78 €
Fin année 4	2 000,00 €	885,29 €	97,6215	10,000 €	976,22 €	1861,51 €
Fin année 5	2 000,00 €	858,73 €	97,0358	10,000 €	970,36 €	1829,09 €
Fin année 6	2 000,00 €	832,97 €	96,4536	10,000 €	964,54 €	1797,51 €
Fin année 7	2 000,00 €	807,98 €	95,8749	10,000 €	958,75 €	1766,73 €
Fin année 8	2 000,00 €	783,74 €	95,2997	10,000 €	953,00 €	1736,74 €

Exemple n°3

Variation à la baisse de 50 % de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros (1)	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine (2) (4)	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC (5)	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000,00 €	969,92 €	99,3916	9,170 €	911,42 €	1881,34 €
Fin année 2	2 000,00 €	940,54 €	98,7655	8,409 €	830,52 €	1771,06 €
Fin année 3	2 000,00 €	911,77 €	98,1131	7,711 €	756,56 €	1668,33 €
Fin année 4	2 000,00 €	883,53 €	97,4265	7,071 €	688,91 €	1572,44 €
Fin année 5	2 000,00 €	855,69 €	96,6918	6,484 €	626.97 €	1482,66 €
Fin année 6	2 000,00 €	828,10 €	95,8902	5,946 €	570,17 €	1398,27 €
Fin année 7	2 000,00 €	800,61 €	95,0025	5,453 €	518,00 €	1318,61 €
Fin année 8	2 000,00 €	773,06 €	94,0068	5,000 €	470,03 €	1243,09 €

(1) Il n'est pas tenu compte de la participation aux bénéfices versée chaque année.

*(2) La garantie complémentaire optionnelle en cas de décès (cf. point **2**) n'a pas d'impact sur le nombre d'unités de compte en l'absence de capital sous risque, car il n'y a pas de moins-value sur les unités de compte.*

*(3) Y compris coût de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès (cf. point **2**) prélevé sur les capitaux sous risque.*

(4) Ce nombre d'unités de compte est calculé après prélèvement des frais annuels de gestion, sans tenir compte des prélèvements fiscaux et sociaux. Ce nombre d'unités de compte est garanti si la même répartition entre unités de compte que celle choisie lors de la souscription est conservée pendant 8 ans.

(5) La valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte.

c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices

Chaque année, Suravenir prélève sur le capital constitué sur chaque fonds en euros les frais prévus au contrat.

Conformément à l'article A. 132-10 du code des assurances, Suravenir détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter aux contrats de l'entreprise d'assurance.

Le Directoire de Suravenir décide, au cours du 1er trimestre, de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation des contrats LINXEA Avenir 2.

4. PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES

Pour toute réclamation relative à sa souscription, le souscripteur doit consulter dans un premier temps son conseiller mandataire.
Dans un deuxième temps, si la réponse ne le satisfait pas, il peut adresser ses réclamations au siège social de Suravenir - Service Relations Clients - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.
Si le désaccord persiste après la réponse définitive donnée par Suravenir, le souscripteur pourra demander l'avis du Médiateur de l'Assurance en saisissant directement sa demande sur www.mediation-assurance.org ou par courrier postal adressé à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.
Par ailleurs, le souscripteur peut aussi accéder à la plateforme européenne de Résolution en Ligne des Litiges à l'adresse suivante : https://webgate.ec.europa.eu/odr
Suravenir est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

5. SOLVABILITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSUREUR

Le souscripteur peut accéder au rapport sur la solvabilité et la situation financière de Suravenir prévu à l'article L. 355-5 du code des assurances.

6. DATES DE VALEUR

a. Dates de valeur retenues lors d'une opération

Fonds en euros :
La valorisation des fonds en euros est quotidienne. Chaque investissement sur les fonds en euros commence à produire des intérêts et chaque désinvestissement cesse de produire des intérêts **à compter de la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

Unité(s) de compte :
La vente et l'achat des parts d'unité(s) de compte s'effectuent sur la base de **la valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

b. Dates d'effet des opérations

Versement initial :
En ligne : Le versement initial prend effet **au plus tard le 2e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.
Par courrier : Le versement initial prend effet **au plus tard le 3e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Versements libres :
En ligne : Les versements prennent effet **au plus tard le 2e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.
Par courrier : Les versements prennent effet **au plus tard le 3e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Arbitrages :
En ligne : Les arbitrages effectués les jours ouvrés et le samedi avant 23 heures prennent effet le 1er jour ouvré suivant la saisie, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.
Toute autre demande d'arbitrages : Les arbitrages prennent effet au plus tard le **2e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

Rachats :
Les rachats prennent effet au plus tard le **3e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte

Dans les cas suivants, les opérations ne s'effectuent pas sur la base de la valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération :

- Si la valorisation de l'unité de compte n'est pas quotidienne, les opérations s'effectuent sur la base de la 1ère valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet ;
- Si l'unité de compte intègre un préavis, les opérations s'effectuent sur la base de la valorisation après application du délai de préavis déterminé par la société de gestion. Le souscripteur a la possibilité de prendre connaissance des unités de compte concernées et des modalités de leur valorisation via les Prospectus de chaque support ;
- Si l'unité de compte est étrangère, et que la date d'effet de l'opération coïncide avec un jour férié du pays étranger auquel l'unité de compte est rattachée, les opérations s'effectuent sur la base de la 1ère valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet.

Ces cas particuliers sont détaillés dans les Prospectus des supports concernés.
Les unités de compte immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPCI), produits structurés, supports à fenêtre de commercialisation ou certificats peuvent présenter des caractéristiques spécifiques liées aux conditions d'investissement ou à la valorisation. Ces caractéristiques sont précisées dans les annexes complémentaires de présentation de ces supports.
Pour la valorisation des supports ETFs, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de clôture.
Pour la valorisation des Certificats, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de 17h00.
Pour la valorisation des supports exprimés en devise autre que l'euro, la valeur liquidative de ces fonds sera convertie selon la parité retenue par Suravenir.

7. GESTION DU CONTRAT

Le souscripteur a le choix entre deux compartiments, qui peuvent être choisis indépendamment l'un de l'autre ou cumulés : un compartiment en gestion libre et un compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée").
Au terme du délai de renonciation prévu au point **2d**, lorsque les opérations sont compatibles avec le(s) compartiment(s) et les options choisies, le souscripteur peut effectuer les opérations décrites dans ce point **7**.

En cas d'ouverture d'un compartiment en mandat d'arbitrage, les supports éligibles au mandat ne seront plus accessibles sur le compartiment en gestion libre. Si le contrat était investi sur l'un de ces supports, le souscripteur devra désinvestir par arbitrage avant l'ouverture du compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée").
En cours de vie du contrat, le souscripteur a la possibilité d'ouvrir ou fermer un compartiment, modifier ou résilier une option.
Le déclenchement et la prise en compte des différentes opérations (hors versements programmés) peuvent être différés jusqu'à la valorisation définitive de celles déjà en cours.

a. Mode(s) de gestion

- **Compartiment en gestion libre**

Arbitrage
Le souscripteur peut modifier la répartition de son capital pour un montant minimum de 100,00 €, sous réserve qu'un autre mouvement ne soit pas en attente de valorisation. Le solde minimum devant rester sur chaque support d'investissement arbitré est de 100,00 € excepté en cas de désinvestissement total du support.
Afin de préserver l'intérêt des souscripteurs, les arbitrages en sortie d'un fonds en euros ou des unités de compte immobilières peuvent, exceptionnellement, être différés pendant une durée maximale de 6 mois.

Options d'arbitrages programmés
Sont dites options d'arbitrages programmés les options suivantes :

- Rééquilibrage automatique
- Investissement progressif
- Sécurisation des plus-values
- Stop-loss relatif
- Dynamisation des plus-values

Les options sécurisation des plus-values et stop-loss relatif peuvent être combinées. Toute autre combinaison d'options est impossible.

Les options d'arbitrages programmés sont accessibles si :
- seul le compartiment en gestion libre est ouvert,
- le contrat n'a pas été donné en garantie (nantissement, délégation).

Les options peuvent être positionnées à la conclusion ou en cours de vie du contrat. Si l'option d'arbitrages programmés est mise en place en cours de vie du contrat, la mise en œuvre de l'option sera effective au 1er jour ouvré suivant le traitement de la demande.
Les arbitrages programmés seront par ailleurs automatiquement suspendus si sont demandés la conversion en rente ou un rachat total ou si le contrat arrive à son terme. La prorogation du contrat au terme entraîne la prorogation des options d'arbitrages programmés.
Au déclenchement de l'option d'arbitrages programmés choisie, tout ou partie du capital présent sur le(s) support(s) de départ est transféré vers le(s) support(s) d'arrivée sélectionné(s), selon les modalités décrites ci-après.
Les supports d'investissement éligibles aux différentes options sont précisés dans la Présentation des supports d'investissement placée à la fin des Conditions Contractuelles, par ailleurs disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.
Seuls les arbitrages d'un montant minimum de 100,00 € seront déclenchés.

Rééquilibrage automatique
La répartition du contrat évolue selon les fluctuations du marché.
L'option de rééquilibrage automatique permet de définir une « répartition type » de tout ou partie des supports d'investissement du contrat et, à périodes fixes, d'arbitrer automatiquement, entre eux, les supports sélectionnés dans le cadre de l'option afin de maintenir cette « répartition type ».
Les supports présents sur le contrat mais non sélectionnés dans le cadre de l'option ne seront pas affectés par les arbitrages de rééquilibrage automatique.
Afin de respecter la «répartition type» choisie entre les supports d'investissement (2 minimum), l'option permet d'arbitrer automatiquement à périodes fixes (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle).
Chaque arbitrage de rééquilibrage automatique est réalisé le 20 du mois de chaque fin de période.
Exemple :

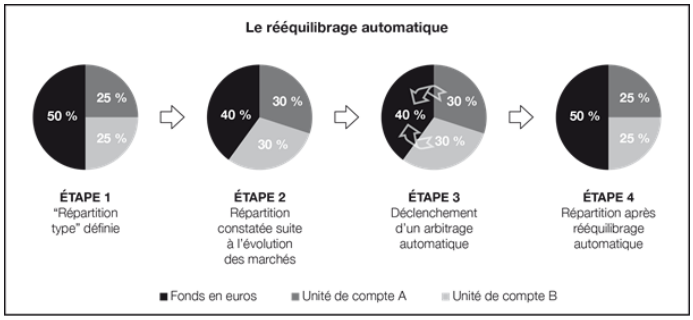

Si la mise en place de l'option est choisie en parallèle de versements programmés sur le contrat, la date des versements programmés doit être positionnée entre le 1er et le 10 du mois. Sinon, la date des versements programmés est à modifier.

En cas d'arbitrage ou de rachat partiel sur un contrat doté de l'option de rééquilibrage automatique, l'option sera systématiquement arrêtée pour permettre l'opération souhaitée. L'option de rééquilibrage automatique ne sera pas remise en place par défaut. Pour remettre en place l'option à l'issue de l'opération de rachat partiel ou d'arbitrage, une demande de mise en place de l'option devra être reformulée sur le bulletin de rééquilibrage automatique.
L'option de rééquilibrage automatique sera automatiquement suspendue dans les cas suivants :
- en cas de fermeture d'un support présent dans la "répartition type" entraînant un transfert des encours vers un fonds en euros
- en cas d'indisponibilité d'un fonds en euros, et si l'un d'eux est présent dans la répartition type choisie.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de distribution d'un support, l'option de rééquilibrage automatique est susceptible de se déclencher automatiquement.

Investissement progressif
Cette option permet d'orienter progressivement tout ou partie du capital d'un ou deux support(s) de départ éligible(s) à cette option vers des supports d'arrivée au choix éligible(s) à cette option, en réalisant des arbitrages programmés mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.
Le montant global à arbitrer depuis les supports de départ est de 1 000,00 € minimum. Celui-ci devra être disponible sur les supports de départ dès la mise en place de l'option.
A noter que si l'investissement progressif est mis en place à la création du contrat, il doit être positionné sur la totalité du capital investi.
L'option permet de choisir le nombre d'arbitrages, consécutifs, leur périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) et le montant à investir progressivement. Le montant de chaque arbitrage résulte du montant du capital à investir progressivement et du nombre d'arbitrages.
Ne seront pas prises en compte par l'option, les sommes investies sur le(s) support(s) de départ après la mise en place de l'option.
Si plusieurs supports d'arrivée ont été choisis, le montant arbitré sera réparti selon les proportions choisies et, par défaut, à parts égales.

Sécurisation des plus-values
Cette option permet de sécuriser les plus-values en cas de hausse de la valeur du(des) support(s) de départ sélectionné(s).
Si le capital net investi sur le(s) support(s) de départ éligible(s) à cette option choisi(s) réalise la plus-value choisie, la plus-value constatée est alors transférée sur un ou deux support(s) d'arrivée éligible(s) à cette option. La plus-value fixée doit être au minimum de 5 % du capital net investi.
Le capital net investi servant de référence prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option sécurisation des plus-values. La plus-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option.
La plus-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré ou de cotation qui suit la valorisation ayant constaté la plus-value déclenchant le transfert.
Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Tout versement effectué sur un nouveau support d'investissement ne sera pas concerné par cette option.
Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de distribution d'un support, l'option sécurisation des plus-values est susceptible de se déclencher automatiquement.

Stop-loss relatif
Cette option permet de limiter les pertes causées par une baisse de la valeur du(des) support(s) de départ sélectionné(s).
Après constatation d'une moins-value sur le(s) support(s) de départ éligible(s) à cette option choisi(s), la totalité du capital net investi sur ce(s) support(s) est alors transférée sur un ou deux support(s) d'arrivée éligible(s) à cette option. La moins-value fixée doit être de minimum 5 %.
La moins-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et la plus haute valeur atteinte par le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option. Le capital net investi prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option.
La moins-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré qui suit la valorisation ayant constaté la moins-value déclenchant le transfert.
Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Une fois l'arbitrage réalisé pour un support, l'option est interrompue pour ce support. Les versements postérieurs à l'arbitrage ne seront pas concernés par l'option.
Si le désinvestissement de la totalité du capital investi sur un support choisi pour le stop-loss relatif intervient suite à une action du titulaire sur le contrat (arbitrage, rachat partiel), l'option est maintenue.
Les versements postérieurs à cette action sur le support considéré seront concernés par l'option.

Dynamisation des plus-values
Une fois que la plus-value de chaque fonds en euros correspondant à la revalorisation telle que définie au point **3** est attribuée, elle peut être arbitrée automatiquement vers les supports au choix éligibles à cette option. L'option s'applique automatiquement à tous les fonds en euros détenus sur le contrat. L'arbitrage automatique se déclenche à condition que le montant cumulé des revalorisations de tous les fonds en euros détenus sur le contrat soit supérieur à 100,00 €.
En cas de pluralité de supports d'arrivée éligibles en dynamisation, le capital arbitré sera réparti selon les proportions choisies et, par défaut, à parts égales.
La demande de mise en place de l'option doit parvenir à Suravenir avant le 31 décembre pour pouvoir dynamiser les plus-values de l'année.

- **Compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée")**

Sous réserve d'un encours minimum de 1 000,00 euros, le souscripteur a la possibilité de donner mandat à Suravenir d'effectuer en son nom et pour son compte, sans avoir à le consulter au préalable et conformément au profil de gestion qu'il aura choisi parmi les profils de gestion proposés :
  - la sélection des supports d'investissement référencés dans le compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") du contrat sur lesquels chaque versement, libre ou programmé, effectué sur son contrat sera investi
  - la modification de la répartition entre les différents supports d'investissement, dénommée « arbitrage »

Afin de réaliser dans les meilleures conditions son mandat, Suravenir peut recourir aux conseils de société(s) de gestion ou conseil en investissement (CIF). En tout état de cause, Suravenir prendra seul les décisions d'arbitrage, en agissant dans l'unique intérêt du souscripteur.
Dès lors que le mandat d'arbitrage est souscrit sur le compartiment en mandat d'arbitrage du contrat, le souscripteur s'interdit de procéder, de sa propre initiative, à la sélection et aux arbitrages entre les supports d'investissement du compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") du contrat. Les autres opérations attachées au contrat restent du ressort exclusif du souscripteur.

Les caractéristiques du mandat d'arbitrage et ses modalités d'application sont détaillées dans le Règlement du mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") disponible auprès de votre distributeur et remis lors de la mise en place d'un mandat.

Arbitrages entre compartiments
Le souscripteur peut modifier la répartition de son capital entre les compartiments de son contrat, pour un montant minimum de 100,00 €, sous réserve qu'un autre mouvement ne soit pas en attente de valorisation.
Le solde minimum devant rester sur le compartiment est de 50,00 € en gestion libre et 1 000,00 € en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée"), excepté en cas de désinvestissement total du compartiment.
Afin de préserver l'intérêt des souscripteurs, les arbitrages en sortie du (des) fonds en euros ou des unités de compte immobilières peuvent, exceptionnellement, être différés pendant une durée maximale de 6 mois.
En cas de sortie totale d'un fonds en euros d'un des compartiments, la revalorisation se fera conformément au point **3.a**.

b. Autres opérations

Rachat partiel ou total
À l'issue du délai de renonciation, le souscripteur peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur :

- **en cas de rachat partiel** : son montant devra être au moins égal à 100,00 €, la valeur restant sur le contrat devant demeurer elle-même supérieure à 50,00 €. Le rachat partiel est à positionner sur un seul compartiment. Il sera automatiquement effectué au prorata de la valeur représentative de chaque support d'investissement détenu dans les cas suivants :
  - à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement si le rachat concerne le compartiment en gestion libre ;
  - si le rachat concerne le compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (point **7**).
- **en cas de rachat total** : son montant correspond à la valeur de rachat déterminée au point **3**. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

Les modalités et dates de détermination, en cas de rachat, des valeurs liquidatives de chacune des unités de compte sont indiquées dans les Caractéristiques Principales des supports concernés.

Rachats partiels programmés
Les rachats partiels programmés sont à positionner sur un seul compartiment. Ils seront automatiquement effectués au prorata de la valeur des parts de chaque support d'investissement éligible détenu dans les cas suivants :

- à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement si le rachat concerne le compartiment en gestion libre ;
- si le rachat concerne le compartiment en mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (point **7**).

Le montant minimum de chaque rachat partiel programmé net est de 100,00 € en périodicité mensuelle, 100,00 € en trimestrielle, 100,00 € en semestrielle ou 100,00 € en annuelle. La valeur restant sur le contrat après chaque rachat partiel programmé doit demeurer elle-même supérieure à 50,00 €. Le solde minimum devant rester sur chaque unité de compte est de 25,00 €.
Cette option est disponible dès lors que:

- La valeur de rachat atteinte sur le contrat du souscripteur est supérieure à 5 000,00 € ;
- Le souscripteur n'a pas choisi de versements programmés ;
- Le souscripteur n'a pas d'avance en cours ;
- Le contrat n'a pas été donné en garantie (nantissement, délégation).

Les rachats partiels programmés sont compatibles avec les options d'arbitrages programmés dès lors qu'ils sont positionnés « au prorata des parts de supports d'investissement présents au moment de chaque rachat ».
Les rachats partiels programmés seront automatiquement arrêtés si le souscripteur souhaite obtenir une avance, nantir son contrat ou mettre en place des versements programmés.

Demande d'avance
Le souscripteur peut également, sous réserve de l'accord de Suravenir, obtenir une avance dont les modalités et la tarification lui seront communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

Conversion en rente
Le souscripteur peut demander la conversion de son capital en rente, à condition d'être âgé de moins de 85 ans.
Lors de sa demande de conversion, le souscripteur peut choisir entre les options suivantes :

- Réversion de la rente ;
- Annuités garanties ;
- Rentes par paliers croissants ;
- Rentes par paliers décroissants ;
- Garantie dépendance.

Les modalités de calcul de la rente lui seront communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

Remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme
Les modalités de la remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme et de sa tarification peuvent être communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

8. TERME DU CONTRAT

Si le souscripteur a choisi de souscrire pour une durée déterminée, il a le choix entre :

- la prorogation de sa souscription du contrat LINXEA Avenir 2, aux conditions en vigueur à la date d'échéance, sous réserve d'accord de Suravenir. Le contrat sera automatiquement prorogé pour des périodes successives d'un an, à compter de la date d'échéance du contrat, sauf en cas de demande contraire du souscripteur ;
- le versement en une seule fois de son capital correspondant à la valeur de rachat déterminée conformément au point **3**. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal. Le capital est prioritairement affecté au remboursement des avances en cours et des intérêts y afférents ;
- la conversion de son capital en rente, selon les modalités précisées au point **7b**.

9. MODALITES D'INFORMATION

Chaque année, le souscripteur reçoit un relevé d'information de sa souscription précisant notamment :

- la valeur de rachat du contrat au 31 décembre de l'exercice précédent ;
- la répartition de la valeur de rachat entre les supports du contrat ;
- l'évolution annuelle de ces supports.

Ces informations sont également disponibles, sur simple demande, auprès de son distributeur.
Le souscripteur accèdera, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, à toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et du distributeur du contrat, relative à sa souscription du contrat LINXEA Avenir 2 (notamment conditions particulières, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuels) sur le site internet du distributeur du contrat, et plus particulièrement par l'éventuel accès au service de dématérialisation qui permettra au souscripteur de recevoir, consulter et de conserver tout type de communication contractuelle dématérialisé déposé par Suravenir ou le distributeur du contrat sur l'espace personnel du souscripteur du site internet du distributeur du contrat et/ou par courriel dans sa messagerie personnelle à l'adresse électronique qu'il aura indiquée.
Le souscripteur accèdera au service en ligne en utilisant les codes d'accès fournis par son distributeur et dont les modalités d'octroi, d'utilisation, d'opposition sont visées aux conditions générales de service établies par son distributeur.
En souscrivant le contrat LINXEA Avenir 2, le souscripteur reconnait que les documents électroniques auxquels il a accès se substituent à l'envoi sous forme papier. Il lui appartient de les conserver sur le support de son choix.
Le souscripteur s'engage à informer le distributeur de son contrat de toute difficulté rencontrée dans la délivrance des documents électroniques.
Les informations fournies sont valables pendant la durée effective du contrat du souscripteur sous réserve de toute nouvelle modification des Conditions Contractuelles matérialisée notamment par la conclusion de tout nouvel avenant individuel du contrat du souscripteur.

10. CLAUSE BENEFICIAIRE

Le souscripteur peut désigner le (les) bénéficiaire(s) dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription.
La désignation du (des) bénéficiaire(s) peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. La désignation se fait soit par énoncé de qualité, soit nominativement. Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, le souscripteur doit porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par Suravenir en cas de décès du souscripteur. Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.
Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 132-4-1 du code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci.
Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de Suravenir, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de Suravenir que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et Suravenir ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire.
Tant que l'acceptation n'a pas eu lieu, le droit de révoquer cette désignation n'appartient qu'à l'assuré et ne peut être exercé de son vivant, ni par ses créanciers, ni par ses représentants légaux. Lorsqu'une tutelle a été ouverte à l'égard de l'assuré, la révocation ne peut intervenir qu'avec l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille s'il a été constitué.

11. AUTRES DISPOSITIONS

a. Langue

La langue utilisée dans les relations contractuelles entre Suravenir et le souscripteur est la langue française.

b. Monnaie Légale

Le contrat LINXEA Avenir 2 et toutes les opérations qui y sont attachées sont exprimés à tout moment dans la monnaie légale en vigueur au sein de la République Française. En conséquence, toute modification de celle-ci s'appliquerait aux souscriptions et aux opérations en cours.

c. Prescription

Toute action dérivant d'un contrat d'assurance est prescrite par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance.
Toutefois, ce délai ne court :
a) En cas de réticence, omission, déclaration fausse ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance ;
b) En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.
La prescription est de dix ans si le bénéficiaire est une personne distincte de l'assuré et si l'action est intentée par le bénéficiaire lui-même. L'action du bénéficiaire est prescrite au plus tard 30 ans à compter du décès de l'assuré malgré les dispositions du b).
La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription suivantes :

- la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait ;
- la demande en justice, même en référé. Il en est de même lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure ;
- une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée.

La prescription est également interrompue par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre, ou l'envoi d'une lettre recommandée ou d'un envoi recommandé électronique, avec accusé de réception adressé(e) par Suravenir à l'assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'assuré à Suravenir en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.
Par dérogation à l'article 2254 du code civil, les parties au contrat d'assurance ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci.
En outre, la prescription ne court pas ou est suspendue contre celui qui est dans l'impossibilité d'agir par suite d'un empêchement résultant de la loi, de la convention ou de la force majeure.
La prescription est suspendue à compter du jour où, après la survenance d'un litige, les parties conviennent de recourir à la médiation ou à la conciliation ou, à défaut d'accord écrit, à compter du jour de la première réunion de médiation ou de conciliation.
Le délai de prescription recommence à courir, pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois, à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur ou le conciliateur déclarent que la médiation ou la conciliation est terminée.

d. Fonds de garantie des assurances de personnes

Suravenir contribue annuellement aux ressources du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.

e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les entreprises d'assurance sont assujetties à des obligations légales et réglementaires au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les sommes versées au titre de ce contrat ne doivent pas avoir d'origine délictueuse et doivent être conformes aux dispositions codifiées aux articles L. 561-1 et suivants du code monétaire et financier, complétées par ses textes réglementaires d'application.
En application de ce cadre légal, Suravenir préalablement à la souscription du contrat, à l'exécution de toute opération demandée par le souscripteur sur le contrat ou lorsqu'elle l'estime nécessaire, se réserve la faculté d'identifier ce dernier ou le bénéficiaire effectif de l'opération demandée, ainsi que de vérifier l'origine ou la destination des fonds. Ces vérifications pourront être faites par tout moyen adapté probant. Suravenir se réserve le droit de ne pas exécuter une opération qui ne lui permettrait pas de se conformer à la réglementation en vigueur au jour de la demande ; Suravenir informera le souscripteur de son refus de réaliser l'opération demandée. Par conséquent, le souscripteur, dès la souscription et pour toute la durée de son contrat, s'engage à faciliter pour Suravenir et son distributeur le respect de ses obligations réglementaires en la matière en fournissant, à première demande toute information et toute pièce justificative qui serait nécessaire, respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même.
Parmi les dispositions particulières applicables, il est précisé :

- que Suravenir n'accepte pas les opérations en espèces ;
- que Suravenir recueille systématiquement tout document permettant la justification de toute opération, isolée ou fractionnée, en fonction du seuil et des critères en vigueur au jour de l'opération ;
- que Suravenir recueille systématiquement l'origine des fonds de tout versement ou le motif économique d'une opération de rachat.

Le souscripteur, ou, le cas échéant, son (ses) bénéficiaire(s) effectif(s), dès sa (leur) souscription et pour toute la durée de son (leur) contrat, s'engage(nt) à :

- respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même
- permettre à Suravenir et à son intermédiaire distributeur de respecter leurs propres obligations réglementaires en leur fournissant, à première demande de l'un ou de l'autre, toute pièce justificative qui serait nécessaire :
    - à l'identification et à la vérification de l'identité des personnes susceptibles d'être intéressées au contrat ou de représenter le souscripteur ;
    - à la connaissance de la situation patrimoniale du souscripteur ou le cas échéant son(ses) bénéficiaire(s) effectif(s) ;
    - à la connaissance de l'origine ou de la destination économique et financière des fonds ;
    - à la réalisation des obligations réglementaires de l'assureur ou de ses intermédiaires distributeurs.

f. Échange automatique d'informations (FATCA-CRS OCDE)

Dispositions relatives aux réglementations FATCA et « Norme commune de déclaration (CRS) » :
Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (ou des) pays envers le(s)quel(s) le souscripteur est soumis à une obligation déclarative en matière fiscale.
Cette obligation s'applique :

- à la souscription ;
- pour le versement du capital au(x) bénéficiaire(s) ;
- en cas de changement d'adresse et/ou de résidence fiscale du souscripteur (vers ou en provenance d'un pays autre que la France) ou en présence d'un indice d'extranéité.

Conformément à la réglementation fiscale sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers dite « Norme commune de déclaration (CRS) » et à la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) », Suravenir a l'obligation de recueillir et déclarer certaines informations sur la résidence fiscale du souscripteur ou du bénéficiaire. Afin de permettre à Suravenir de se conformer à ses obligations de déclaration aux autorités fiscales compétentes, le souscripteur ou le bénéficiaire doit indiquer sa ou ses résidence(s) fiscale(s), ainsi que le numéro d'identification fiscale pour chaque juridiction donnant lieu à transmission d'informations, lorsqu'il en existe.
Si la résidence fiscale se trouve hors de France, Suravenir peut être amené, en application de la législation en vigueur, à transmettre les informations contenues dans ce formulaire, ainsi que d'autres informations relatives au contrat à l'Administration fiscale française qui les transmettra ensuite aux autorités fiscales des Etats dans lesquels le souscripteur ou le bénéficiaire est résident fiscal.
En tant qu'Institution financière, Suravenir n'est pas autorisé à vous fournir des conseils d'ordre fiscal. Pour plus de précisions concernant le formulaire d'auto-certification inséré dans le document de souscription, les explications ou la détermination du pays de résidence fiscale, le souscripteur peut se rapprocher de son conseiller fiscal indépendant ou des autorités fiscales de son pays.
Pour en savoir plus et notamment accéder à une liste des Juridictions ayant signé des accords d'échange automatique d'informations, le souscripteur ou le bénéficiaire peut consulter le Portail de l'OCDE : (http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm).

Suravenir attire l'attention du souscripteur sur le fait que le défaut de remise de ces informations est sanctionné par une amende de 1 500 € si le pays de fiscalité est signataire de l'accord OCDE-CRS. Sans réception de ces informations, Suravenir est dans l'obligation de communiquer votre dossier aux autorités françaises, de déclarer que vous êtes tenu(e) à des obligations fiscales à l'égard des Etats pour lesquels un indice d'extranéité a été détecté. Suravenir ne pourra plus établir de nouvelle relation contractuelle avec le souscripteur ou le bénéficiaire.

Suravenir rappelle qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. Les données à caractère personnel ainsi recueillies vous concernant sont obligatoires et ont pour finalité le respect de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale.

Le souscripteur reconnaît ainsi devoir informer Suravenir de tout changement d'adresse et/ou de résidence fiscale tel que visé ci-dessus en retournant le formulaire d'auto-certification FATCA/CRS-OCDE correspondant dûment complété et signé.

g. Techniques de commercialisation à distance

Les frais afférents à la technique de commercialisation à distance utilisée sont à la charge du souscripteur (frais d'envois postaux, communications téléphoniques, connexion Internet…) et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

h. Traitement et protection des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel concernant le souscripteur sont collectées et traitées par Suravenir qui l'informe, conformément à la règlementation applicable à la protection des données, que ce traitement est réalisé sur la base de l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles, pour respecter ses obligations légales ou règlementaires, sur la base du consentement lorsque celui-ci est requis ou quand cela est justifié par ses intérêts légitimes.
Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier du souscripteur. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté. Les données collectées pourront donner lieu à une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, traitement qui est nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat par exemple, afin de connaître et/ou de déterminer le profil investisseur du souscripteur. Dans ces cas, le souscripteur a le droit d'obtenir une intervention humaine.
Le souscripteur consent au traitement de ces données par la signature des documents précontractuels.
Si le souscripteur a donné une autorisation spéciale et expresse pour le traitement de certaines données, il peut la retirer à tout moment, sous réserve du traitement de données nécessaires à la conclusion ou l'exécution du contrat.
Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est Suravenir qui les utilise pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, les études actuarielles, l'évaluation du risque, la lutte contre la fraude, la gestion des contentieux, la conservation des documents, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.
Les destinataires de ces données sont ses mandataires, ses sous-traitants, les tiers archiveurs, les agrégateurs, les distributeurs du contrat, les réassureurs ou co-assureurs, toute autorité administrative ou judiciaire afin de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.
Suravenir conservera ces données, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles Suravenir est tenue.
Le souscripteur dispose sur ces données de droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité, et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de : Suravenir - Service Relations Clients - 232 rue du Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr
Les coordonnées du délégué à la protection des données sont les suivantes : protectiondesdonnees@arkea.com
Le souscripteur peut exercer son droit d'opposition pour l'utilisation des informations traitées à des fins de prospection commerciale auprès du tiers qui a recueilli son consentement.
Si le souscripteur souhaite des informations complémentaires, il peut se reporter à la politique des données personnelles disponible sur le site www.suravenir.fr
Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

i. Transparence de l'intégration des risques en matière de durabilité et de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (Règlements SFDR et Taxonomie)

Le règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 définit le risque en matière de durabilité comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

Le règlement (UE) 2020/852 (Taxonomie) du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 relatif à l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 établit quant à lui un système de classification des activités durables sur le plan environnemental et complète les exigences de transparences introduites par le règlement dit SFDR.

Les informations relatives à la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement, les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement ainsi que la contribution à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux, sont disponibles en suivant le lien : https://www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engage/

Ce contrat est soumis aux exigences de l'article 8 du règlement dit SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Il promeut l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en proposant notamment une ou plusieurs unités de compte labélisées ISR.

ANNEXE : LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Pourquoi désigner un bénéficiaire ?
Les contrats d'assurance sur la vie sont régis par le code des assurances[(1)] et plus particulièrement l'article L 132-8 et L 132-9 pour la clause bénéficiaire. Ils bénéficient ainsi d'un régime civil et fiscal spécifique particulièrement favorable.
En cas de décès, le régime favorable de l'assurance-vie ne s'applique toutefois qu'à une condition : l'assuré doit avoir désigné un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès. Le cas échéant :

- **au niveau fiscal :** les sommes assurées ne sont pas soumises aux droits de succession, dans les limites et conditions prévues par la réglementation en vigueur
- **au niveau civil** : le capital versé au(x) bénéficiaire(s) déterminé(s) n'est pas soumis aux règles successorales (rapport et réduction pour atteinte aux droits des héritiers de l'assuré), sauf primes manifestement exagérées

Notre conseil
Veillez à ce qu'au moins un bénéficiaire soit désigné pour éviter que le capital réintègre la succession.

Qui désigne le(s) bénéficiaire(s) ?
Le souscripteur peut désigner le(s) bénéficiaire(s) dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat, ou dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription. Il s'agit d'un acte personnel du souscripteur, indépendant du contrat et que Suravenir se contente d'enregistrer.

Comment désigner un bénéficiaire ?
La désignation du bénéficiaire peut être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique :

- **par acte sous seing privé**, c'est-à-dire tout document établi par écrit et signé, sans faire appel à un officier public. ***Exemple*** : une lettre simple adressée à Suravenir, datée et signée par le souscripteur
- **par acte authentique :** document établi par un officier public habilité par la loi, rédigé selon les formalités exigées par la loi et dont on peut obtenir l'exécution forcée. ***Exemple*** : un testament authentique, fait devant notaire, peut contenir une clause bénéficiaire. Le testament devra précisément faire référence au contrat d'assurance-vie auquel la clause bénéficiaire se rapporte. Il est recommandé d'informer Suravenir que la désignation est réalisée de cette façon

La désignation se fait soit par énoncé de qualité, soit nominativement. A la signature de votre souscription, deux solutions vous sont proposées :

- ***La clause dite "générale"***

Rédigée de la façon suivante : "son conjoint non séparé de corps, ou la personne avec laquelle le souscripteur a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires, y compris les légataires universels".
En optant pour cette clause, le capital sera versé, à votre décès :

- en totalité à votre conjoint non séparé de corps à la date du décès, ou à votre partenaire pacsé à la date du décès
- en l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé à la date du décès, ou si celui-ci est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui sont nés depuis la signature du contrat. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée à ses représentants, c'est-à-dire à ses enfants (vos petits-enfants)
- enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfant, ni de petit-enfant, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leur rang dans la succession

- ***Une désignation nominative des bénéficiaires***

Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, le souscripteur doit porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par Suravenir en cas de décès. Dans ce cas, n'oubliez pas d'indiquer :

- l'identité précise et complète de chaque bénéficiaire (nom, prénom, date de naissance et adresse)
- la quote-part, c'est-à-dire le pourcentage que vous souhaitez transmettre à chaque bénéficiaire (par exemple : Monsieur X …, à hauteur de 70 %, Madame Y…, à hauteur de 30 %)

Notre conseil
En cas de désignation nominative, vous avez tout intérêt à désigner plusieurs bénéficiaires successifs.
Par exemple : "Monsieur Jean X, né le …, à défaut Madame Marie X, née le…, à défaut mes héritiers…". Cette disposition permet d'éviter la réintégration du capital dans la succession, si un bénéficiaire est décédé au moment du règlement du capital.

Comment modifier la clause bénéficiaire ?
Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée. Il peut modifier à tout moment l'identité du (des) bénéficiaire(s) désigné(s) initialement, au moyen d'une simple lettre adressée à Suravenir ou par disposition testamentaire.
À la condition, toutefois, d'une absence d'acceptation de bénéficiaire réalisée dans les conditions de l'article L. 132-4-1 du code des assurances (voir point suivant).
Notre conseil
Veillez à ce que la clause bénéficiaire soit toujours adaptée à votre situation de famille et n'hésitez pas à la faire évoluer au rythme des événements qui ponctuent votre vie : mariage, naissance, divorce…

Qu'est-ce qu'une acceptation de bénéficiaire ?
Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 132-4-1 du code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci.
Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de Suravenir, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de Suravenir que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et Suravenir ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire.
Notre conseil
Veillez à la plus grande discrétion quant à la désignation de bénéficiaires et à la conservation des documents relatifs à votre souscription.

Le bénéficiaire peut-il renoncer au bénéfice du contrat ?
Le bénéficiaire peut toujours renoncer à percevoir le bénéfice de l'assurance. La renonciation entraîne l'attribution de l'assurance au profit du bénéficiaire désigné en second lieu. A défaut, les sommes réintègrent la succession de l'assuré.
La désignation du bénéficiaire est un acte fondamental. Nous vous invitons à porter une attention particulière à cette désignation, sans oublier de la faire évoluer pour tenir compte de vos éventuels changements de situation. Une désignation maîtrisée et correctement rédigée vous permet de préparer au mieux votre succession.

(1) Articles L. 132-1 et suivants du code des assurances

PRÉSENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Cette présentation détaille tous les supports d'investissement du contrat LINXEA Avenir 2, ainsi que leur éligibilité aux options d'arbitrages programmés (supports d'arrivée et supports de départ) et au mandat d'arbitrage.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), la note détaillée ou, le cas échéant, l'annexe de présentation de chaque support est (sont) remis(e - s) au souscripteur préalablement à tout investissement. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org ainsi que sur le site de la société de gestion, les Informations Spécifiques étant disponibles sur le site du distributeur.

Les supports éligibles à l'option de rééquilibrage automatique sont indiqués par un « • ».
Pour les autres options, les supports éligibles au départ sont indiqués par un « D » et à l'arrivée par un « A ».
Au déclenchement de l'option d'arbitrages programmés choisie, le capital présent sur le(s) support(s) de départ est transféré vers le(s) support(s) d'arrivée sélectionné(s).

LISTE DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

1 - FONDS EN EUROS	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
FONDS EN EUROS **SURAVENIR RENDEMENT 2** DU COMPARTIMENT EN GESTION LIBRE Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Général de Suravenir qui vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement. Les sommes investies sur le fonds en euros Suravenir Rendement 2 sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur le site linxea.com.	D	A	D	A	●	●	●	
FONDS EN EUROS **SURAVENIR RENDEMENT 2** DU COMPARTIMENT EN MANDAT D'ARBITRAGE Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Général de Suravenir qui vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement.	-	-	-	-	-			●
FONDS EN EUROS **SURAVENIR OPPORTUNITÉS 2** Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Dynamique de Suravenir qui vise sur le moyen/long terme, un potentiel de performance supérieur à celui du fonds en euros Suravenir Rendement 2, avec, en contrepartie, un risque de volatilité des rendements plus important. Le fonds en euros Suravenir Opportunités 2 est non éligible aux investissements par arbitrage. Les sommes investies sur le fonds en euros Suravenir Opportunités 2 sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur le site linxea.com.	D	-	D	-		●	●	

2 - UNITÉS DE COMPTE DE RÉFÉRENCE (CLASSÉES PAR CATÉGORIE MORNINGSTAR)

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS AFRIQUE & MOYEN-ORIENT	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN MENA FUND A(ACC)EUR-H1	LU0366004207	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ GERMAN EQUITY AT EUR	LU0840617350	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	DWS INVESTMENT S.A.	DWS GERMAN EQUITIES TYP O	DE0008474289	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GERMANY FUND A-ACC-EUR	LU0261948227	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR DAX (DR) UCITS ETF - ACC	LU0252633754	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ALLEMAGNE PETITES & MOY. CAP.	CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.	CS INVESTMENT FUNDS 2 - CREDIT SUISSE (LUX) SMALL AND MID CAP GERMANY EQUITY FUND B	LU2066958898	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ALLEMAGNE PETITES & MOY. CAP.	MAINFIRST AFFILIATED FUND MANAGERS S.A.	MAINFIRST GERMANY FUND A	LU0390221256	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - LATIN AMERICAN FUND A2	LU0171289498	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - LATIN AMERICA FUND A-DIST-USD	LU0050427557	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - LATIN AMERICA FUND E-ACC-EUR	LU0115767021	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON LATIN AMERICA FUND A(YDIS)EUR	LU0260865158	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EM LATIN AMERICA UCITS ETF ACC	LU1900066629	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ASEAN	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND) LIMITED	BARINGS INTERNATIONAL UMBRELLA FUND - BARINGS ASEAN FRONTIERS FUND CLASS A EUR INC	IE0004868828	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASEAN	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASEAN FUND A-DIST-USD	LU0048573645	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASEAN	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - ASEAN EQUITY FUND A (ACC) - EUR	LU0441852612	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	COMGEST SA	CG NOUVELLE ASIE C	FR0007450002	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST TOP ASIA LC	LU0145648290	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A-DIST-USD	LU0054237671	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING ASIA FUND A-ACC-EUR	LU0329678410	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE ASIA EQUITY FUND A-ACC-EUR	LU0261946445	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE ASIA EQUITY FUND A-DIST-EUR	LU0069452877	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE ASIA EQUITY FUND A-DIST-USD	LU0048597586	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND A(ACC)EUR	LU0229940001	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS SICAV - INVESCO ASIA OPPORTUNITIES EQUITY FUND E ACCUMULATION EUR	LU0115143082	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-ASIAN EQUITIES EX JAPAN P EUR	LU0255976994	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EMERGING ASIA A ACCUMULATION EUR	LU0248172537	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE HORS JAPON PETITES & MOY. CAP.	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON ASIAN SMALLER COMPANIES FUND A(ACC)EUR	LU0390135415	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - PACIFIC FUND A-DIST-USD	LU0049112450	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	ABERDEEN STANDARD INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	ABERDEEN STANDARD SICAV I - ASIA PACIFIC EQUITY FUND A ACC HEDGED EUR	LU0566486402	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELAND LTD	AXA ROSENBERG EQUITY ALPHA TRUST - AXA ROSENBERG ALL COUNTRY AP EX-JPN SMCP ALP FD B EUR ACC	IE0031069499	A	D	A	D	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - ASIA PACIFIC EQUITY FUND D (ACC) - EUR	LU0441856365	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI AC ASIA PACIFIC EX JAPAN UCITS ETF - ACC-EUR	LU1900068328	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND) LIMITED	BARINGS INTERNATIONAL UMBRELLA FUND - BARINGS AUSTRALIA FUND CLASS A EUR INC	IE0004866665	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM EQUITIES L AUSTRALIA CLASS C EUR CAP	LU0256780106	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AUSTRALIAN DIVERSIFIED EQUITY FUND A-AUD	LU0048574536	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR AUSTRALIA (S&P/ASX 200) UCITS ETF - D-EUR	LU0496786905	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS BRÉSIL	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS BRAZIL EQUITY CLASSIC EUR CAPITALISATION	LU0281906387	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS BRÉSIL	BNY MELLON FUND MANAGEMENT (LUX) S.A.	BNY MELLON GLOBAL FUNDS PLC - BNY MELLON BRAZIL EQUITY FUND EUR A ACC	IE00B23S7K36	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS BRÉSIL	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST BRAZILIAN EQUITIES LC	LU0616856935	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS BRÉSIL	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - BRAZIL EQUITY AC	LU0196696453	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS BRÉSIL	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI BRAZIL UCITS ETF ACC	LU1900066207	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS CHINE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND) LIMITED	BARINGS INTERNATIONAL UMBRELLA FUND - BARINGS HONG KONG CHINA FUND CLASS A EUR INC	IE0004866889	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS CHINE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS CHINA EQUITY CLASSIC EUR CAPITALISATION	LU0823425839	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS CHINE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST CHINESE EQUITIES LC	LU0273157635	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS CHINE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - CHINA A EUR	LU1160365091	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS CHINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - CHINA FOCUS FUND A-ACC-EUR	LU0318931192	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS CHINE	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON CHINA FUND A(ACC)USD	LU0052750758	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS CHINE	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - CHINESE EQUITY AC	LU0164865239	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS CHINE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI CHINA ESG LEADERS EXTRA (DR) UCITS ETF - ACC	LU1900068914	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS CHINE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR PEA CHINE (MSCI CHINA) UCITS ETF CAPI	FR0011871078	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS CHINE - A SHARES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF ACC	FR0011720911	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS CORÉE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI KOREA UCITS ETF - ACC-EUR	LU1900066975	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - US VALUE A EUR	LU1103303167	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICAN GROWTH FUND A-ACC-EUR	LU0275692696	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN U.S. OPPORTUNITIES FUND A(ACC)EUR	LU0260869739	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS SAFETY FUND R/A EUR	LU1951225553	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	OFI LUX	OFI INVEST US EQUITY R EUR	LU0185495495	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A-ACC-EUR	LU0251127410	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A-DIST-USD	LU0048573561	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS - FRANKLIN MUTUAL U.S. VALUE FUND N(ACC)EUR	LU0140362889	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	LEGG MASON CLEARBRIDGE VALUE FUND CLASS A EURO ACCUMULATING	IE00B19Z3920	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - NORTH AMERICAN VALUE FUND BP EUR	LU0173783092	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI NASDAQ-100 ETF-C EUR HEDGED	LU1681038599	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI ACTIONS US	FR0000990848	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR NASDAQ-100 UCITS ETF ACC	LU1829221024	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR PEA NASDAQ-100 UCITS ETF CAPI	FR0011871110	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND H-R/A (EUR)	LU1435385593	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS USA ISR P C	FR0010153320	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI MSCI USA UCITS ETF-C EUR	LU1681042864	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US FLEXIBLE EQUITY FUND A2	LU0171296865	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL US P	FR0000988057	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US SELECT EQUITY PLUS FUND A (ACC) - EUR	LU0281483569	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US SELECT EQUITY PLUS FUND D (ACC) - USD	LU0281484880	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGE UCITS ETF DIST	FR0007056841	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR S&P 500 UCITS ETF - DAILY HEDGED D-EUR	LU0959211243	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR S&P 500 UCITS ETF - D-EUR	LU0496786574	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	RAM ACTIVE INVESTMENTS (EUROPE) S.A.	RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - US SUSTAINABLE EQUITIES B USD	LU0160156013	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	RMM ACTIONS USA C EUR	FR0011212547	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - WELLS FARGO US EQUITY MID CAP A EUR HGD (C)	LU0568603129	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US SMALL & MIDCAP OPPORTUNITIES FUND A2	LU0171298648	A	D	A	D	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND US SMALL & MID-CAP EQUITY A ACCUMULATION EUR	LU0248178732	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI RUSSELL 2000 ETF-C EUR	LU1681038672	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS US SMALL CAPCLASSIC EURR	LU0823410724	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	LEGG MASON ROYCE US SMALL CAP OPPORTUNITY FUND CLASS A EURO ACCUMULATING	IE00B19Z4C24	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	JANUS HENDERSON INVESTORS	JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC - US VENTURE FUND CLASS A2 HEUR	IE0009534169	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE DU NORD	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI MSCI NORDIC UCITS ETF-C	LU1681044647	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE DU NORD	LAZARD FRÈRES GESTION	NORDEN SRI	FR0000299356	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS NORDIC SMALL CAP CLASSIC CAPITALISATION	LU0950372838	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - NORDIC FUND A-DIST-SEK	LU0048588080	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	NORDEN SMALL IC	FR0011474980	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE EMERGENTE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUND(LUX) I - DNCA EMERGING EUROPE EQUITY FUND R/A EUR	LU0147918923	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE EMERGENTE HORS RUSSIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EASTERN EUROPE EX RUSSIA UCITS ETF ACC	LU1900066462	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE EMERGENTE HORS RUSSIE	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	METROPOLE FRONTIÈRE EUROPE A	FR0007085808	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	APICIL ASSET MANAGEMENT	ROCHE-BRUNE EUROPE VALEURS RESPONSABLES P	FR0010237503	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	BDL CAPITAL MANAGEMENT	BDL CONVICTIONS C	FR0010651224	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH EUROPE OPPORTUNITIES EUR R ACC	IE00BD5HXJ66	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	DNCA FINANCE	DNCA INVEST SRI EUROPE GROWTH CLASS B SHARES EUR	LU0870553459	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	FR0010108662	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER AGRESSOR A	FR0010321802	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE A	FR0010863688	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	MAINFIRST AFFILIATED FUND MANAGERS S.A.	MAINFIRST TOP EUROPEAN IDEAS A	LU0308864023	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	RAM ACTIVE INVESTMENTS (EUROPE) S.A.	RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - EUROPEAN EQUITIES B EUR	LU0160155981	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	RICHELIEU GESTION	RICHELIEU CITYZEN R	FR0000989410	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO OPAL 4CHANGE EQUITY EUROPE	FR0007075155	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE MEGATRENDS ISR C	FR0010546945	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EUROPEAN VALUE FUND A2	LU0072462186	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	CM-AM SICAV - CM-AM EUROPE VALUE RC	FR0000991770	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	DNCA FINANCE	DNCA INVEST VALUE EUROPE CLASS A SHARES EUR	LU0284396016	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	DNCA FINANCE	DNCA VALUE EUROPE C	FR0010058008	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN MUTUAL EUROPEAN FUND N(ACC)EUR	LU0140363267	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC ACTIONS EUROPE AC	FR0000427809	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	MANDARINE GESTION	MANDARINE VALEUR R	FR0010554303	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	METROPOLE SELECTION A	FR0007078811	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR P	FR0010547067	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS ACTIONS CROISSANCE ISR CLASSIC	FR0010319434	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE A EUR ACC	LU0099161993	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH EUROPE EUR R ACC	IE00B6X8T619	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST SA	COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	FR0000295230	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR SILVER AGE E	FR0010917658	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY ACTIVE STRATEGY - FAST - EUROPE FUND A-ACC-EUR	LU0202403266	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE STRATEGIC GROWTH FUND A (DIST) - EUR	LU0107398538	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE A	FR0010321828	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	MONTSÉGUR FINANCE	MONTSÉGUR CROISSANCE C	FR0010109140	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	RICHELIEU GESTION	RICHELIEU PRAGMA EUROPE R	FR0007045737	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS PC	FR0010165944	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS SUSTAINABLE TOP EUROPEAN PLAYERS A EUR (C)	LU1883868819	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EUROPE ACTIONS C	FR0000170243	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EUROPE OPPORTUNITÉS C	FR0000170318	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT HUMAIN CLASSIC	FR0010077412	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS EURO CLIMATE ALIGNED CLASSIC C	FR0010302398	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB® UCITS ETF	LU1377382368	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT	MADELEINE EUROPA ONE R	LU1220932716	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	CLARTAN ASSOCIÉS	CLARTAN EUROPE C	LU1100076808	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DELUBAC ASSET MANAGEMENT	DELUBAC PRICING POWER P	FR0010223537	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST EUROPEAN EQUITY HIGH CONVICTION LC	LU0145634076	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EUROPE SYNERGY A EUR	LU1102959951	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN GROWTH FUND A-ACC-EUR	LU0296857971	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN LARGER COMPANIES FUND A-DIST-EUR	LU0119124278	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE EUROPE EQUITY FUND A-DIST-EUR	LU0088814487	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIL GESTION	FIDELITY EUROPE A	FR0000008674	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	GAY-LUSSAC GESTION	GAY-LUSSAC GREEN IMPACT A	FR0010178665	A	D	A	D	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA ACTIONS EUROPEENNES N	FR0013379328	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JANUS HENDERSON INVESTORS	JANUS HENDERSON HORIZON PAN EUROPEAN EQUITY FUND A2 EUR	LU0138821268	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE DYNAMIC FUND A (ACC) - EUR	LU0210530662	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE EQUITY FUND A (DIST) - EUR	LU0053685029	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE HORS UK GDES CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FLEXIBLE A2	LU0224105477	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE HORS UK PETITES & MOY. CAP.	FINANCIÈRE ARBEVEL	PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES A	FR0013383825	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS EUROPE SMALL CAP CLASSIC CAPITALISATION	LU0212178916	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC EURO-ENTREPRENEURS A EUR ACC	FR0010149112	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	DNCA FINANCE	DNCA INVEST ARCHER MID-CAP EUROPE CLASS B SHARES EUR	LU1366712518	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	DWS INVESTMENT S.A.	DWS EUROPEAN OPPORTUNITIES LD	DE0008474156	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	ELEVA CAPITAL S.A.S.	ELEVA UCITS FUND - FONDS ELEVA LEADERS SMALL & MID-CAP EUROPE A2 (EUR) ACC	LU1920214563	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	GROUPAMA AM	G FUND - AVENIR EUROPE NC	LU0675297237	-	-	-	-				●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE A	FR0010321810	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE R	LU0489687243	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT	AMILTON PREMIUM EUROPE R	FR0010687749	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF AVENIR EUROPE CR-EUR	FR0000974149	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS EURO PME-ETI RC	FR0000994782	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON EUROPE MICROCAP A CAPITALISATION EUR PF	LU0212992860	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - EQUITIES EUROPE SMALL CAPS SUSTAINABLE B CAP	BE0058185829	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND A-ACC-EUR	LU0261951528	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND A-DIST-EUR	LU0061175625	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE DYNAMIC SMALL CAP FUND A (PERF) (ACC) - EUR	LU0210072939	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ENTREPRENEURS A	FR0011558246	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP R	LU1303940784	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	RICHELIEU GESTION	RICHELIEU FAMILY SMALL CAP R	FR0011689330	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	STATE STREET GLOBAL ADVISORS FUNDS MANAGEMENT LIMITED	SSGA LUXEMBOURG SICAV - STATE STREET EUROPE SMALL CAP ESG SCREENED EQUITY FUND P EUR ACC	LU1112178824	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B EQUITIES EUROPE DIVIDEND B EUR CAP	BE0057451271	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC EUROPE EQUITY INCOME AC	FR0010043216	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE SELECT DIVIDEND 30 UCITS ETF DIST	LU1812092168	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE DIVIDENDE ISR C	FR0010546929	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE DIVIDENDE ISR D	FR0010546937	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS AÉQUITAS R C/D	FR0000975880	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI CAC 40 UCITS ETF-C	LU1681046931	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA FRANCE OPPORTUNITÉS C	FR0000447864	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR CLASSIC D	FR0010077859	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	DNCA FINANCE	CENTIFOLIA C	FR0007076930	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL MANAGEURS R C	FR0010158048	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - TRICOLORE RENDEMENT A EUR	FR0010588343	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	ERASMUS GESTION	FCP MON PEA R	FR0010878124	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS MANDARINE OPPORTUNITÉS P	FR0000447609	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	FINANCIÈRE ARBEVEL	PLUVALCA ALLCAPS A	FR0000422842	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC ACTIONS PATRIMOINE AC	FR0010143545	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	KIRAO	KIRAO MULTICAPS AC	FR0012020741	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF DIST	FR0007052782	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE OPPORTUNITÉS R	FR0010657122	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	MONETA ASSET MANAGEMENT	MONETA MULTI CAPS C	FR0010298596	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE C	FR0000930455	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	SWISS LIFE GESTION PRIVÉE	VALFRANCE	FR0000973711	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE FRANCE ISR C	FR0010546960	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	UBS LA MAISON DE GESTION	LMDG FAMILLES & ENTREPRENEURS (EUR) P	FR0007082060	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	VEGA INVESTMENT MANAGERS	VEGA FRANCE CONVICTIONS RC	FR0007479365	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA FRANCE SMALL CAP C	FR0000170391	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	CA INDOSUEZ GESTION	VENDÔME SÉLECTION PC	FR0007371729	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR MIDDLE-CAP FRANCE P	FR0010565366	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS MANDARINE ENTREPRENEURS P	FR0000442949	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	FINANCIÈRE ARBEVEL	PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS A	FR0000422859	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	FINANCIÈRE ARBEVEL	PLUVALCA INITIATIVES PME A	FR0011315696	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HMG FINANCE	HMG DÉCOUVERTES C	FR0010601971	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HMG FINANCE	HMG DÉCOUVERTES PME C	FR0013351285	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC SMALL CAP FRANCE A	FR0010058628	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	INOCAP GESTION	QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C	FR0011466093	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	INOCAP GESTION	QUADRIGE RENDEMENT FRANCE MIDCAPS C	FR0011640986	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	KEREN FINANCE	KEREN ESSENTIELS C	FR0011271550	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE PROFIL PERFORMANCE R	FR0007018346	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD SMALL CAPS FRANCE R	FR0010679902	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE ENTREPRENEURS R	FR0013280849	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R	FR0010042176	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF AVENIR CR-EUR	FR0000989899	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE FRANCE MID CAP I	FR0000437576	A	D	A	D	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE FRANCE MID CAP R	FR0013391489	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SUNNY MANAGERS F	FR0010922963	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE FRANCECAP A	FR0007065743	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE PME P	FR0011608421	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS GRANDE CHINE	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH CHINA EUR ACC	IE0030351732	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS GRANDE CHINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GREATER CHINA FUND A-DIST-USD	LU0048580855	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS GRANDE CHINE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - GREATER CHINA FUND A (ACC) - USD	LU0210526801	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS GRÈCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF DIST	FR0010405431	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS INDE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS INDIA EQUITY CLASSIC EUR CAPITALISATION	LU0823428346	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INDE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD INDIA A	FR0010479931	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INDE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - INDIA FOCUS FUND A-EUR	LU0197230542	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INDE	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - INDIAN EQUITY AC	LU0164881194	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INDE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-INDIAN EQUITIES P EUR	LU0255979071	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INDONÉSIE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - INDONESIA FUND A-DIST-USD	LU0055114457	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES CLASS A EUR ACC	LU1530899142	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	FOURPOINTS IM	VALEUR INTRINSEQUE P	FR0000979221	-	-	-	-				●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS A	FR0011449602	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS META FUND R/A EUR	LU1951204046	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS SUBSCRIPTION ECONOMY FUND R/A EUR	LU2095319849	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-GLOBAL MEGATREND SELECTION R EUR	LU0391944815	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-SECURITY R EUR	LU0270905242	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. "VALUE"	DWS INVESTMENT S.A.	DWS GLOBAL VALUE LD	LU0133414606	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. "VALUE"	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GROWTH (EURO) FUND A(ACC)EUR	LU0114760746	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	TALENTS	FR0007062567	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND) LIMITED	BARINGS GLOBAL UMBRELLA FUND - BARINGS GLOBAL LEADERS FUND CLASS A EUR INC	IE0030016350	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - GLOBAL LONG-HORIZON EQUITY FUND A2	LU0171285314	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS SUST GLOBAL EQUITY	LU1270636993	-	-	-	-				●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR ACC	FR0010148981	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST SA	COMGEST MONDE C	FR0000284689	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST BEYOND GLOBAL LEADERS CLASS B EUR	LU0383784146	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH A	FR0010859769	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND R/A (EUR)	LU0914729966	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	PICTET AM EUROPE	PICTET FAMILY P EUR	LU0130732364	-	-	-	-				●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MGMT BV	ROBECO GLOBAL CONSUMER TRENDS D €	LU0187079347	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	TRUSTEAM FINANCE	TRUSTEAM ROC A	FR0010981175	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - EQUITIES NEWGEMS SUSTAINABLE B CAP	BE0946564383	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST II GLOBAL EQUITY HIGH CONVICTION FUND LC	LU0826452848	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI CONVICTIONS MONDE C	FR0000973562	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - HUMAN CAPITAL A EUR	LU2221884310	A	D	-	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL TRANS OXYGENE P	FR0013373214	-	-	-	-				●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL THEMATIC OPPORTUNITIES FUND A-USD	LU0048584097	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A-ACC-EUR	LU1261432659	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A-DIST-EUR	LU0069449576	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND E-ACC-EUR	LU0115769746	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF DIST	FR0007075494	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR GLOBAL GENDER EQUALITY (DR) UCITS ETF - C-USD	LU1691909508	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF DIST	FR0010315770	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF MONTHLY HEDGED TO EUR DIST	FR0011660927	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL SUSTAIN PARIS ALIGNED FUND EUR A ACC	LU1670715207	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF BEST THEMATICS CR-EUR	FR0000446692	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND QEP GLOBAL QUALITY A ACCUMULATION EUR	LU0323591833	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	TIKEHAU EQUITY SELECTION R ACC EUR	FR0012127389	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	YOMONI	YOMONI MONDE A	FR0013329778	D	D	A	A	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	AMIRAL GESTION	SEXTANT AUTOUR DU MONDE A	FR0010286021	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON NEXT GENERATION A CAPITALISATION EUR	LU0868490383	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - SYSTEMATIC GLOBAL SMALLCAP FUND A2	LU0054578231	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP R	LU1329694266	A	D	A	D	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL DIVIDEND PLUS FUND A-ACC-EUR	LU0261951957	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR SG GLOBAL QUALITY INCOME NTR UCITS ETF - D-EUR	LU0832436512	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL DIVIDEND FUND A EUR ACC	LU1670710075	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ITALIE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ITALY FUND A-DIST-EUR	LU0048584766	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ITALIE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ITALY FUND E-ACC-EUR	LU0283901063	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ITALIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF DIST	FR0010010827	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS JAPON FLEX CAP	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - JAPAN STRATEGIC VALUE FUND D (ACC) - EUR	LU0329206832	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI JAPAN TOPIX UCITS ETF-C EUR HEDGED	LU1681037864	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH JAPAN EUR R ACC	IE00BD1DJ122	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR JAPAN P	FR0010469312	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL JAPON P	FR0000987968	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE JAPAN EQUITY FUND A-DIST-EUR	LU0069452018	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE JAPAN EQUITY FUND A-JPY	LU0048585144	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - JAPAN EQUITY FUND A (DIST) - USD	LU0053696224	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF DAILY HEDGED TO EUR DIST	FR0011475078	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR JPX-NIKKEI 400 (DR) UCITS ETF - C - EUR	LU1646359452	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	PICTET AM EUROPE	PICTET-JAPANESE EQ OPPORT P EUR	LU0255979402	-	-	-	-				●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-JAPANESE EQUITY SELECTION P EUR	LU0255975830	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET A EUR HGD (C)	LU0568583933	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELAND LTD	AXA ROSENBERG EQUITY ALPHA TRUST - AXA ROSENBERG JAPAN SMALL CAP ALPHA FUND B EUR ACC	IE0031069721	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - JAPAN SMALL & MIDCAP OPPORTUNITIES FUND E2	LU0171289225	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) JAPAN SMALLER COMPANIES FUND A EUR ACC	LU1670715975	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS EMERGENTES C	FR0007492749	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS EMERGENTS P C	FR0010188383	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	LCL ACTIONS EMERGENTS C	FR0000985061	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF-C EUR	LU1681045370	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON EMERGING MARKETS A CAPITALISATION EUR	LU0327689542	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND) LIMITED	BARINGS EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND - BARINGS GLOBAL EMERGING MARKETS FUND CLASS A EUR INC	IE0004850503	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BLACKROCK LUX	BGF EMERGING MARKETS E2	LU0171276081	-	-	-	-				●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS EMERGING EQUITY CLASSIC EUR CAPITALISATION	LU0823413074	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS C EUR ACC	LU1434523954	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC	FR0010149302	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	COMGEST SA	MAGELLAN C	FR0000292278	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST ESG EMERGING MARKETS EQUITIES LC	LU0210301635	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING MARKETS FUND A-ACC-EUR	LU1048684796	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	GEMWAY ASSETS	GEMEQUITY R	FR0011268705	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	HMG FINANCE	HMG GLOBETROTTER C	FR0010241240	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS EQUITY FUND A (ACC) - EUR	LU0217576759	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIONS EMERGENTES R	FR0010380675	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF ACC EUR	FR0010429068	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	OFI LUX	OFI INVEST- GLOBAL EMERGING EQUITY R	LU0286061501	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-QUEST EMERGING SUSTAINABLE EQUITIES P EUR	LU0725974439	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO OPAL EMERGENTS F EUR	FR0010323303	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EMERGING MARKETS A ACCUMULATION USD	LU0106252389	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	STATE STREET GLOBAL ADVISORS FUNDS MANAGEMENT LIMITED	SSGA LUXEMBOURG SICAV - STATE STREET EMERGING MARKETS ESG SCREENED ENHANCED EQUITY FUND P EUR	LU1648467097	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY A EUR ACC	LU0336083810	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS SMALL CAP FUND A (ACC) (PERF) - EUR	LU0318933057	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS MARCHÉS FRONTIÉRES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON FRONTIER MARKETS FUND A(ACC)EUR	LU0390137031	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS PACIFIQUE HORS JAPON	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUND(LUX) I - NATIXIS PACIFIC RIM EQUITY FUND -R/A EUR	LU0147921554	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ROYAUME-UNI GDES CAP. MIXTE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND UK EQUITY A ACCUMULATION EUR HEDGED	LU1015430488	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - EQUITIES SUSTAINABLE FOOD TRENDS B CAP	BE0947764743	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST GLOBAL AGRIBUSINESS LC	LU0273158872	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-NUTRITION P EUR	LU0366534344	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR AUTRES	ALMA CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT	ATLAS MAROC	FR0010015016	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ACTIONS SECTEUR AUTRES	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL APAL P	FR0000987950	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR AUTRES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING EUROPE, MIDDLE EAST AND AFRICA FUND A-ACC-EUR	LU0303816705	A	D	A	D	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS SECTEUR AUTRES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING EUROPE, MIDDLE EAST AND AFRICA FUND E-ACC-EUR	LU0303816887	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR AUTRES	NATIXIS IM	THEMATICS WELLNESS RA	LU2326557985	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS CONSUMER INNOVATORSCLASSIC CAPITALISATION	LU0823411706	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE CONSUMER BRANDS FUND A-DIST-EUR	LU0114721508	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO GLOBAL CONSUMER TRENDS FUND E ACCUMULATION EUR	LU0115139569	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LOMBARD ODIER FUNDS (EUROPE) SA	LO FUNDS - WORLD BRANDS FUND (EUR) P A	LU1809976522	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD CONSUMER DISCRETIONARY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032008	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD CONSUMER STAPLES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032263	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	THEMATICS AAA CONSUMER RC	FR0010058529	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-PREMIUM BRANDS P EUR	LU0217139020	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH HP EUR	LU0190161025	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH P EUR	LU0255977455	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH P USD	LU0090689299	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR COMMUNICATION	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD TELECOMMUNICATION SERVICES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533034129	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR EAU	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS AQUA CLASSIC	FR0010668145	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR EAU	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF DIST	FR0010527275	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR EAU	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-WATER P EUR	LU0104884860	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ CLIMATE TRANSITION AT EUR	LU1865149808	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS - GLOBAL ENVIRONMENT CLASSIC CAPITALISATION	LU0347711466	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO GREEN GOLD A EUR ACC	LU0164455502	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI ENJEUX FUTURS C	FR0010592022	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - GREEN NEW DEAL A EUR	FR0013428927	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC	FR0000982449	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	MANDARINE GESTION	MANDARINE GLOBAL TRANSITION R	LU2257980289	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND R/A (EUR)	LU0914733059	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	OFI ASSET MANAGEMENT	OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE RC	FR0013267150	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE PLANÈTE I	FR0010341800	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES P EUR	LU0503631714	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL CLIMATE CHANGE EQUITY A ACCUMULATION EUR	LU0302446645	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD ENERGY FUND A2	LU0171301533	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD ENERGY FUND E2	LU0171304552	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 OIL & GAS UCITS ETF ACC	LU1834988278	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD ENERGY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032420	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS ENERGIE C C	FR0000423147	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - SUSTAINABLE ENERGY FUND A2	LU0171289902	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-CLEAN ENERGY P EUR	LU0280435388	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR FINANCE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL FINANCIAL SERVICES FUND A-DIST-EUR	LU0114722498	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EURO STOXX BANKS UCITS ETF P ACC	LU1829219390	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 BANKS UCITS ETF ACC	LU1834983477	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 FINANCIAL SERVICES UCITS ETF ACC	LU1834984798	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 INSURANCE UCITS ETF ACC	LU1834987973	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD FINANCIALS TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032859	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	DNCA FINANCE	DNCA INVEST BEYOND INFRASTRUCTURE & TRANSITION CLASS B SHARES EUR	LU0309082799	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL LISTED INFRASTRUCTURE FUND A EUR ACC	LU1665237704	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL INDUSTRIALS FUND A-DIST-EUR	LU0114722902	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 BASIC RESOURCES UCITS ETF ACC	LU1834983550	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD INDUSTRIALS TR UCITS ETF C-EUR	LU0533033402	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD MATERIALS TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033824	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD GOLD FUND A2	LU0171305526	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD GOLD FUND E2	LU0171306680	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	CM-AM SICAV - CM-AM GLOBAL GOLD RC	FR0007390174	A	D	A	D	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	LOMBARD ODIER FUNDS (EUROPE) SA	LO FUNDS - WORLD GOLD EXPERTISE SYST. HDG (EUR) PA	LU0172581844	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	LYXOR FUNDS SOLUTIONS S.A.	LYXOR NYSE ARCA GOLD BUGS (DR) UCITS ETF	LU0488317701	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE GOLD P	FR0010649772	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA OR ET MATIÈRES PREMIÈRES C	FR0010011171	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD MINING FUND A2	LU0075056555	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD MINING FUND E2	LU0172157363	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL MULTI OR ET MATIÈRES PREMIÈRES	FR0000978868	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - GLOBAL NATURAL RESOURCES FUND A (ACC) - EUR	LU0208853274	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-TIMBER P EUR	LU0340559557	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM EQUITIES L ONCOLOGY IMPACT CH EUR CAP	LU1864481624	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - HEALTHCARE A EUR	LU1160356009	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL HEALTH CARE FUND A-DIST-EUR	LU0114720955	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - GLOBAL HEALTHCARE FUND A (ACC) - EUR	LU0880062913	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 HEALTHCARE UCITS ETF ACC	LU1834986900	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD HEALTH CARE TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033238	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-HEALTH P EUR	LU0255978776	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO THEMATIC SILVER PLUS C	FR0010909531	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	SAINT OLIVE GESTION	BSO BIO SANTÉ C	FR0007005764	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR SERVICES PUBLICS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD UTILITIES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533034558	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ GLOBAL ARTIFICIAL INTELLIGENCE AT (H2-EUR)	LU1548497772	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON DIGITAL ECONOMY A CAPITALISATION EUR (HEDGED)	LU1684369710	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON ROBOTECH A CAPITALISATION EUR	LU1536921650	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BIG DATA A EUR	LU1244893696	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL TECHNOLOGY FUND A-DIST-EUR	LU0099574567	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN TECHNOLOGY FUND A (ACC) USD	LU0109392836	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US TECHNOLOGY FUND A (ACC) - EUR	LU0159052710	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US TECHNOLOGY FUND A (DIST) - USD	LU0082616367	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE B EUR	LU1819480192	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD INFORMATION TECHNOLOGY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033667	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND R/A EUR	LU1951200481	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - ROBOTICS P EUR	LU1279334210	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-DIGITAL P EUR	LU0340554913	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI MSCI SWITZERLAND UCITS ETF-C EUR	LU1681044720	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SWITZERLAND FUND A-DIST-CHF	LU0054754816	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	GÉRIFONDS (LUXEMBOURG) S.A.	SYNCHRONY (LU) SWISS ALL CAPS (CHF) A EUR	LU2004923152	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	UBP ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	UBAM - SWISS EQUITY AC CHF	LU0073503921	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS SUISSE PETITES & MOY. CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND SWISS SMALL & MID CAP EQUITY A ACCUMULATION CHF	LU0149524034	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS THAÏLANDE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - THAILAND FUND A-DIST-USD	LU0048621477	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	APICIL ASSET MANAGEMENT	ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES P	FR0010283838	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	DNCA FINANCE	DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO C	FR0012316180	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C	FR0010214213	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EQUITY EURO CORE A EUR	LU1730854608	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER VALUE EURO A	FR0011360700	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	MONTSÉGUR FINANCE	MONTSÉGUR DIVIDENDES C	FR0010263574	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE FUND SICAV - HAPPY @ WORK R	LU1301026388	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE R	FR0011169341	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SHARED GROWTH A	FR0007073119	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ EUROLAND EQUITY GROWTH AT EUR	LU0256840447	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ VALEURS DURABLES RC	FR0000017329	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS EURO ISR P C	FR0010458745	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON SUSTAINABLE EUROZONE A CAPITALISATION EUR	LU0389656892	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EURO VALEURS RESPONSABLES C	FR0000982761	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT	CD EURO CAPITAL C	FR0010250084	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR ACTIONS EURO RESTRUCTURATIONS P	FR0010330258	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - EQUITIES EUROLAND B CAP	BE0058182792	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - EURO SUSTAINABLE EQUITY A EUR	FR0010505578	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ELEVA CAPITAL S.A.S.	ELEVA UCITS FUND - FONDS ELEVA EUROLAND SELECTION A2 (EUR) ACC	LU1616921158	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS MANDARINE ACTIVE P	FR0000994378	A	D	A	D	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EURO STOXX 50® FUND A-DIST-EUR	LU0069450319	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE EUROZONE EQUITY FUND A-ACC-EUR	LU0238202427	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A	FR0010745778	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - EUROLAND VALUE AC	LU0165074666	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	INOCAP GESTION	QUADRIGE MULTICAPS EUROPE C	FR0013261807	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS SICAV - INVESCO EURO EQUITY FUND E ACCUMULATION EUR	LU1240329380	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE ACTIONS EURO CAPITAL HUMAIN I	FR0010306225	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIONS EURO R	FR0010679886	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ALPHA EURO SRI R	FR0010830240	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD EQUITY SRI PC EUR	FR0000003998	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF ACC	FR0007054358	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR MSCI EMU VALUE (DR) UCITS ETF DIST	LU1598690169	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND EURO	FR0000443392	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF GÉNÉRATION CR-EUR	FR0010574434	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	OFI ASSET MANAGEMENT	OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY R	FR0013275112	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	FR0010187898	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	SAINT OLIVE GESTION	BSO EUROPE	FR0007472659	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO EQUITY A ACCUMULATION EUR	LU0106235293	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO EQUITY B ACCUMULATION EUR	LU0106235376	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	STATE STREET GLOBAL ADVISORS FUNDS MANAGEMENT LIMITED	SSGA LUX SICAV - STATE STREET EMU ESG SCREENED INDEX EQUITY FUND P EUR	LU1159238036	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	TAILOR AM	TAILOR ACTIONS AVENIR ISR C	FR0007472501	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	UBS LA MAISON DE GESTION	LMDG ACTIONS RENDEMENT EURO C	FR0010028704	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ISR CLASSIC C	FR0010128587	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS MID CAP EURO R	FR0007061882	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	FINANCIÈRE ARBEVEL	PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES A	FR0013076528	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA AVENIR EURO N	FR0010288308	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO RC	FR0010666560	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF AVENIR EURO CR-EUR	FR0000990095	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SÉLECTION MIDCAP A	FR0010376343	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	AMIRAL GESTION	SEXTANT PEA A	FR0010286005	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	AMIRAL GESTION	SEXTANT PME	FR0010547869	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS SMALL CAP EURO R	FR0011640887	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	G FUND AVENIR SMALL CAP NC	LU1611031870	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC EURO PME AC	FR0000442329	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	INOCAP GESTION	QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C	FR0013072097	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	FR0010689141	A	D	A	D	●	●		●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR MSCI EMU SMALL CAP (DR) UCITS ETF DIST	LU1598689153	A	D	A	D	●	●	●	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO THEMATIC FAMILY BUSINESSES C EUR	FR0007468798	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR AGRESSIVE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	HORIZON LONG TERME C	FR0007037437	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 75 A EUR ACC	FR0010148999	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P	FR0010097642	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	FR0000970253	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC MIX DYNAMIQUE A	FR0007006671	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	MONTSÉGUR FINANCE	ABCM GLOBAL ALLOCATION R	FR0011381201	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - OPTIMAL INCOME A CAPITALISATION EUR PF	LU0179866438	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	CLARTAN ASSOCIÉS	CLARTAN EVOLUTION C	LU1100077103	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	CLARTAN ASSOCIÉS	CLARTAN VALEURS C	LU1100076550	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE	DNCA EVOLUTIF C	FR0007050190	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE	DNCA EVOLUTIF PEA C	FR0010354837	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST VENASQUO CLASS B SHARES EUR	LU1526313249	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL CONVICTIONS RC	FR0010557967	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - EQUITY EURO SOLVE A EUR	FR0013219243	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	GINJER AM	GINJER ACTIFS 360 A	FR0011153014	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE R	FR0000973968	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	LFIS CAPITAL	LFIS VISION UCITS EQUITY DEFENDER R	LU1214486299	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	MONTSÉGUR FINANCE	MONTSÉGUR PATRIMOINE C	FR0010121137	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF PROACTIF EUROPE CR-EUR	FR0010109165	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	OTEA CAPITAL	OTEA 1 R	FR0010706747	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE ABSOLUMENT A	FR0007070982	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R CLUB F	FR0010537423	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE PARTNERS P	FR0010738120	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	TALENCE GESTION	TALENCE OPTIMAL AC	FR0010909754	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	WISEAM	APPRÉCIO E (EUR)	FR0010291187	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AMIRAL GESTION	SEXTANT GRAND LARGE A	FR0010286013	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI PATRIMOINE C	FR0011199371	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	BNY MELLON FUND MANAGEMENT (LUX) S.A.	BNY MELLON GLOBAL FUNDS PLC - BNY MELLON GLOBAL REAL RETURN FUND (EUR) A ACC	IE00B4Z6HC18	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE A EUR ACC	FR0010147603	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 100 A EUR ACC	FR0010149211	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE RÉACTIVE P	FR0010097683	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CYBÉLE ASSET MANAGEMENT	BELLATRIX C	FR0000937435	A	D	A	D	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI PATRIMOINE P	FR0011316710	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL MULTI PATRIMOINE P	FR0011070358	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO GLOBAL CONSERVATIVE FUND E ACCUMULATION EUR	LU0166422070	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS SICAV - INVESCO BALANCED-RISK ALLOCATION FUND E ACCUMULATION EUR	LU0432616901	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE B	FR0013433505	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) DYNAMIC ALLOCATION FUND A EUR ACC	LU1582988058	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	MONTSÉGUR FINANCE	MONTSÉGUR NEW PERSPECTIVES R	FR0013324704	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	OFI ASSET MANAGEMENT	OFI RS MULTITRACK R	FR0010564351	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO VALOR C EUR	FR0011253624	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	TIKEHAU INTERNATIONAL CROSS ASSETS R EUR ACC	LU2147879543	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE UCITS - VARENNE GLOBAL A EUR ACCUMULATION	LU2358389745	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE VALEUR A-EUR	FR0007080155	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	YOMONI	YOMONI ALLOCATION	FR0013329786	-	-	-	-				●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES S.A.	ULYSSES - TACTICAL FUND A	LU0216000082	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST BEYOND ALTEROSA A	LU1907594748	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	FR0010292920	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN MULTI ASSET INCOME FUND A-DIST-EUR	LU0052588471	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	FINANCIÈRE ARBEVEL	PLUVALCA EVOLUTION EUROPE A	FR0010799296	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	HMG FINANCE	HMG RENDEMENT D	FR0007495049	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER MULTI ASSET P	FR0000987703	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	TAILOR AM	TAILOR ALLOCATION REACTIVE C	FR0011845650	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC	FR0010135103	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 50 A EUR ACC	FR0010149203	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR STRATÉDIS C	FR0000296436	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC MIX EQUILIBRE A	FR0007003868	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL BALANCED FUND A (ACC) - EUR	LU0070212591	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL INCOME FUND D (ACC) - EUR	LU0740858492	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	JUPITER ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A.	JUPITER GLOBAL FUND - JUPITER FLEXIBLE INCOME L EUR ACC	LU1846714258	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	KEREN FINANCE	KEREN FLEXIMMO C	FR0012352524	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - STABLE RETURN FUND BP EUR	LU0227384020	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT LUX	ODDO BHF EXKLUSIV: POLARIS BALANCED CRW-EUR	LU1864504425	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO OPAL EQUILIBRE	FR0000981458	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO VALOR BALANCED C EUR	FR0013367265	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE R	FR0007078589	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	CLARTAN ASSOCIÉS	CLARTAN PATRIMOINE C	LU1100077442	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST EUROSE CLASS B SHARES EUR	LU0512121004	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE	EUROSE C	FR0007051040	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ECOFI INVESTISSEMENTS	AGIR AVEC LA FONDATION ABBÉ PIERRE	FR0010626184	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD PATRIMOINE A	FR0010041822	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - INCOME EUROPE A EUR	LU0992632538	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL ETHI-PATRIMOINE I	FR0013215944	-	-	-	-				●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	GENERALI INVESTMENTS PARTNERS S.P.A. SGR	GF FIDÉLITÉ P	FR0010113894	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO PAN EUROPEAN HIGH INCOME FUND E ACCUMULATION EUR	LU0243957742	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	KEREN FINANCE	KEREN PATRIMOINE C	FR0000980427	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ARTY SRI A	FR0010611293	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER PATRIMOINE A	FR0010434019	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SUNNY EURO STRATÉGIC R	FR0010996629	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	TAILOR AM	TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE C	FR0010487512	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	TRUSTEAM FINANCE	TRUSTEAM OPTIMUM A	FR0007072160	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE DÉFENSIVE P	FR0010097667	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ETHENEA INDEPENDENT INVESTORS S.A.	ETHNA-AKTIV R-T	LU0564184074	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ETHENEA INDEPENDENT INVESTORS S.A.	ETHNA-AKTIV T	LU0431139764	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD PATRIMOINE SRI RC EUR	FR0012355139	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) CONSERVATIVE ALLOCATION FUND A EUR ACC	LU1582982283	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-MULTI ASSET GLOBAL OPPORTUNITIES P EUR	LU0941349192	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO OPAL MODÉRÉ C EUR	FR0007028907	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	SWISS LIFE FUNDS (F) MULTI ASSET MODERATE P	FR0010308825	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
ALLOCATION GBP PRUDENTE	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) OPTIMAL INCOME FUND A EUR ACC	LU1670724373	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE A EUR ACC	LU0592698954	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - TOTAL EMERGING MARKETS INCOME FUND D (ACC) - EUR	LU0972618812	A	D	A	D	●	●		●
ALLOCATION USD AGRESSIVE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND CLASS AU-C SHARES	LU0068578508	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION USD MODÉRÉE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	FIRST EAGLE AMUNDI INCOME BUILDER FUND CLASS AHE-QVD SHARES	LU1095740319	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION USD MODÉRÉE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - GLOBAL ALLOCATION FUND A2 EUR HEDGED	LU0212925753	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION USD MODÉRÉE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - GLOBAL MULTI-ASSET INCOME FUND A2	LU1162516477	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION USD MODÉRÉE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND A-ACC-EUR (HEDGED)	LU0987487336	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALLOCATION USD MODÉRÉE	JANUS HENDERSON INVESTORS	JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC - BALANCED FUND CLASS A2 USD	IE0004445015	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
ALLOCATION USD MODÉRÉE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL MULTI-ASSET INCOME A ACCUMULATION EUR HEDGED	LU0757360457	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALT - GLOBAL MACRO	CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	UNION DYNAMIQUE COURT TERME A	FR0010522615	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALT - GLOBAL MACRO	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL MACRO OPPORTUNITIES FUND A (ACC) - EUR	LU0095938881	A	D	A	D	●	●	●	
ALT - GLOBAL MACRO	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL MACRO OPPORTUNITIES FUND D (ACC) - EUR	LU0115098948	A	D	A	D	●	●		●
ALT - GLOBAL MACRO	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL TARGET RETURN FUND CLASS A (ACCUMULATING) EUR	LU1531594833	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	BDL CAPITAL MANAGEMENT	BDL REMPART C	FR0010174144	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES A EUR ACC	FR0010149179	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	ELEVA CAPITAL S.A.S.	ELEVA UCITS FUND - FONDS ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE A2 (EUR) ACC	LU1920211973	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	MONETA ASSET MANAGEMENT	MONETA LONG SHORT A	FR0010400762	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES R	FR0010363366	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE SELECTION A-EUR	FR0010392225	A	D	A	D	●	●		●
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL C EUR	LU1819523264	A	D	A	D	●	●		●
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	DNCA FINANCE LUX	DNCA INVEST MIURI CLASS B SHARES EUR	LU0641745681	-	-	-	-				●
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	EXANE ASSET MANAGEMENT	EXANE FUNDS 2 EXANE PLEIADE FUND B EUR ACCUMULATION	LU0616900774	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALT - MULTISTRATÉGIES	LFIS CAPITAL	LFIS VISION UCITS PERSPECTIVE STRATEGY R EUR ACC	LU1813288351	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
ALT - MULTISTRATÉGIES	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - ALPHA 10 MA FUND BP EUR	LU0445386369	A	D	A	D	●	●		●
ALT - MULTISTRATÉGIES	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	ELAN GESTION ALTERNATIVE C	FR0010100495	-	-	-	-				●
ALT - SYSTEMATIC FUTURES	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER QME A	FR0012815876	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
AUTRES	BNP PARIBAS ARBITRAGE	CERTIFICAT 100% OR	NL0006454928	A	D	A	D	●	●	●	
AUTRES	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	ELAN FRANCE BEAR	FR0000400434	A	D	A	D	●	●		●
CONVERTIBLES EUROPE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS CONVERTIBLES EUROPE CLASSIC	FR0010028761	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
CONVERTIBLES EUROPE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	CAMGESTION CONVERTIBLES EUROPE CLASSIC	FR0000285629	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
CONVERTIBLES EUROPE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST CONVERTIBLES CLASS A SHARES EUR	LU0401809073	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
CONVERTIBLES EUROPE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EUROPE CONVERTIBLES A EUR	LU1103207525	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
CONVERTIBLES EUROPE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER CONVEXITÉ SRI EUROPE A	FR0010377143	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
CONVERTIBLES EUROPE	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	METROPOLE CONVERTIBLES A	FR0007083332	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
CONVERTIBLES EUROPE	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF SUSTAINABLE EUROPEAN CONVERTIBLES CR-EUR	FR0000980989	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
CONVERTIBLES EUROPE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R CONVICTION CONVERTIBLES EUROPE	FR0007009139	A	D	A	D	●	●		●
CONVERTIBLES EUROPE	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER CONVERTIBLE ESG P	FR0010771055	A	D	A	D	●	●		●
CONVERTIBLES EUROPE	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP ESG P	FR0011167410	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL PC EUR	FR0000098683	A	D	A	D	●	●		●
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL CONVERTIBLES FUND A EUR ACC	LU1670708335	A	D	A	D	●	●		●
CONVERTIBLES INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPM FUNDS - GLOBAL CONVERTIBLES FUND (EUR) D (ACC) - EUR	LU0129412937	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
CONVERTIBLES INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P	FR0011167402	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
DIVERS	ARKEA CAPITAL GESTION	FCPR BREIZH MA BRO C	FR00140011H3	A	D	A	D	●	●	●	
DIVERS	ISATIS CAPITAL	ISATIS CAPITAL VIE ET RETRAITE	FR0013222353	A	D	A	D	●	●		●
EUR SUBORDINATED BOND	AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS	AXIOM LUX - AXIOM OBLIGATAIRE R EUR	LU1876460905	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AMUNDI IMMOBILIER	OPCI OPCIMMO P	FR0011066802	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AMUNDI IMMOBILIER	SC TANGRAM	FR0013428349	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AMUNDI IMMOBILIER	SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	QS0002005346	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE	OPCI BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE P	FR0011513563	-	-	-	-		●		●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	CILOGER	SCPI ATOUT PIERRE DIVERSIFICAT	QS0002005625	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	CILOGER	SCPI LAFFITTE PIERRE	QS0002005338	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	CILOGER	SCPI PIERRE PLUS	QS0002005633	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	FEDERAL FINANCE GESTION	SCI SILVER AVENIR	FR0013526100	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	LA FRANCAISE AM	LFP MULTIMMO (PART PHILOSOPHALE)	OP1210807758	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	NOVAXIA SAS	SC NOVAXIA R PART A	FR0014002KE1	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PAREF GESTION	SCPI NOVAPIERRE 1	QS0002006425	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PERIAL ASSET MANAGEMENT	SCI PERIAL EURO CARBONE	FR0014002MX7	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PERIAL ASSET MANAGEMENT	SCPI PFO2	QS0002006359	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	OPCI PREIMIUM B	FR0013228715	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCI PRIMONIAL CAPIMMO	QS0002005277	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PATRIMMO COMMERCE	QS0002005299	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PATRIMMO CROISSANCE	QS0002005708	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOFAMILY	QS0002006342	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOPIERRE	QS0002005285	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOVIE	QS0002005324	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SOFIDY	SCPI EFIMMO	QS0002006003	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SOFIDY	SCPI IMMORENTE	QS0002006011	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	OPCI SWISSLIFE DYNAPIERRE P	FR0013219722	-	-	-	-		●		●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	THEOREIM	SC PYTHAGORE	FR0014000F47	-	-	-	-		●	●	
IMMOBILIER - DIRECT EUROPE	SOFIDY	OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE A	FR0013260262	-	-	-	-		●		●
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS FONCIER P D	FR0000972655	A	D	A	D	●	●		●
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON EUROPE REAL ESTATE SECURITIES A CAPITALISATION EUR	LU0216734045	A	D	A	D	●	●		●
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - REAL ESTATE EUROPE SUSTAINABLE B CAP	BE0058187841	A	D	A	D	●	●		●
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 REAL ESTATE UCITS ETF - DIST	LU1812091194	A	D	A	D	●	●	●	
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES A CAPITALISATION EUR	LU0266012235	A	D	A	D	●	●	●	
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES E CAPITALISATION EUR	LU0266012409	A	D	A	D	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	JANUS HENDERSON INVESTORS	JANUS HENDERSON GLOBAL REAL ESTATE EQUITY INCOME FUND CLASS A2 HEUR	IE0033534995	A	D	A	D	●	●		●
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR FTSE EPRA/NAREIT GLOBAL DEVELOPED UCITS ETF D EUR INC	LU1832418773	A	D	A	D	●	●	●	
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT	AMILTON GLOBAL PROPERTY C	FR0013528478	A	D	A	D	●	●		●
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	AXA REIM SGP	AXA AEDIFICANDI AC	FR0000172041	A	D	A	D	●	●		●
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	CLARESCO FINANCE	CLARESCO FONCIER VALOR P	LU1379104976	A	D	A	D	●	●		●
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	GESTION 21	IMMOBILIER 21 AC	FR0010541821	A	D	A	D	●	●		●
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIFS RÉELS C	FR0010119917	A	D	A	D	●	●		●
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO THEMATIC REAL ESTATE C	FR0007457890	A	D	A	D	●	●		●
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	SOFIDY	SOFIDY SÉLECTION 1 P	FR0011694256	A	D	A	D	●	●		●
MATIÈRES PREMIÈRES - DIVERS	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FLEXI I COMMODITIES CLASSIC HEDGED EUR CAPITALISATION	LU1931957093	A	D	A	D	●	●		●
MATIÈRES PREMIÈRES - DIVERS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR COMMODITIES REFINITIV/CORECOMMODITY CRB EX-ENERGY TR UCITS ETF - ACC-EUR	LU1829218582	A	D	A	D	●	●	●	
MATIÈRES PREMIÈRES - MÉTAUX PRÉCIEUX	OFI ASSET MANAGEMENT	OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS R	FR0011170182	A	D	A	D	●	●		●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EURO AGGREGATE BOND A EUR (C)	LU0616241476	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS OBLI LONG TERME CLASSIC C	FR0010098210	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EURO BOND FUND A-DIST-EUR	LU0048579097	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT	LBPAM ISR OBLI EUROPE C	FR0000423378	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE OBLIGATIONS LT I	FR0000425241	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE BOND FUND R/A (EUR)	LU0914734701	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA OBLI EURO RC	FR0010028985	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG P	FR0011034818	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES COURT TERME	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC SÉCURITÉ AW EUR ACC	FR0010149120	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND HIGHEST RATED EUROMTS INVESTMENT GRADE UCITS ETF EUR C	LU1681046691	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND LOWEST RATED EUROMTS INVESTMENT GRADE UCITS ETF-C	LU1681046774	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR EURO GOV ISR P	FR0010376020	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC EURO GVT BOND FUND HC	FR0000971293	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR EURO GOVERNMENT BOND 3-5Y (DR) UCITS ETF - ACC	LU1650488494	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR EURO GOVERNMENT BOND 5-7Y (DR) UCITS ETF - ACC	LU1287023003	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR EURO GOVERNMENT BOND 7-10Y (DR) UCITS ETF - ACC	LU1287023185	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	OSTRUM SOUVERAINS EURO RC	FR0000003196	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT COURT TERME	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y (DR) UCITS ETF - ACC	LU1650487413	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - EURO CREDIT PLUS A CAPITALISATION EUR	LU0164100710	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EURO CORPORATE BOND FUND A-ACC-EUR	LU0370787193	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE A	FR0010491803	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR ESG EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS (DR) UCITS ETF P ACC	LU1829218822	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR ESG EURO CORPORATE BOND UCITS ETF - ACC	LU1829219127	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE CORPORATE BOND FUND R/A (EUR)	LU0552643842	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	OSTRUM SRI OBLI CRÉDIT E	FR0000982217	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R EURO CREDIT F	FR0010807107	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO CORPORATE BOND A ACCUMULATION EUR	LU0113257694	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SÉLECTION CRÉDIT R	FR0011288513	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	ECOFI INVESTISSEMENTS	CONFIANCE SOLIDAIRE C	FR0010515601	-	-	-	-				●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO CONVICTION CREDIT SD EURO C EUR	FR0014006PM4	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	TIKEHAU SHORT DURATION FUND R EUR ACC	LU1585265066	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM BONDS TOTAL RETURN CLASS C EUR CAP	LU0252128276	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PF CREDIT A EUR ACC	LU1623762843	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PF FLEXIBLE BOND A EUR ACC	LU0336084032	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	DNCA FINANCE	DNCA SÉRÉNITÉ PLUS C	FR0010986315	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BOND ALLOCATION A EUR ACC	LU1161527038	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	KEREN FINANCE	KEREN CORPORATE C	FR0010697532	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE MULTISTRATÉGIES OBLIGATAIRES R	FR0010657601	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	ABERDEEN STANDARD INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	ABERDEEN STANDARD SICAV I - SELECT EURO HIGH YIELD BOND FUND A ACC EUR	LU0119176310	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ EURO HIGH YIELD RC	FR0010032326	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMIRAL GESTION	SEXTANT BOND PICKING A	FR0013202132	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EURO HIGH YIELD BOND A EUR (C)	LU0119110723	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - OPTIMAL YIELD A EUR (C)	LU1883336569	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES S.A.	DPAM L - BONDS HIGHER YIELD B	LU0138645519	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN HIGH YIELD FUND A-ACC-EUR	LU0251130802	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN HIGH YIELD FUND A-DIST-EUR	LU0110060430	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - EURO HIGH YIELD BOND AC	LU0165128348	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR ESG EURO HIGH YIELD (DR) UCITS ETF	LU1812090543	A	D	A	D	●	●	●	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD P	FR0010560037	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR INDEXÉES SUR L'INFLATION	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS EURO INFLATION-LINKED BOND CLASSIC CAPITALISATION	LU0190304583	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR INDEXÉES SUR L'INFLATION	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC OBLIG INFLATION EURO IC	FR0010615393	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS EUR INDEXÉES SUR L'INFLATION	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CORE EURO GOVERNMENT INFLATION-LINKED BOND (DR) UCITS ETF - ACC	LU1650491282	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
OBLIGATIONS EUR LONG TERME	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EUROMTS 15 + Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF - C - EUR	LU1287023268	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
OBLIGATIONS EUR LONG TERME	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y (DR) UCITS ETF ACC	LU1686832194	A	D	A	D	●	●	●	
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO C EUR	FR0010697482	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PF GLOBAL BOND A EUR ACC	LU0336083497	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS P	FR0007394846	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI OBLIG MONDE P	FR0000286338	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS GLOBAL BOND OPPORTUNITIES CLASSIC CAPITALISATION	LU0823391676	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA GLOBAL GREEN BOND FUND R/A (EUR)	LU1472740767	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL DOMINANTE EUR	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI MULTI-GÉRANTS OBLIGS PC	FR0000983637	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL HAUT RENDEMENT	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL FLOATING RATE HIGH YIELD FUND A H EUR ACC	LU1670722161	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES EUR-P-C	FR0010156604	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	DNCA FINANCE	DNCA INVEST ALPHA BONDS B EUR	LU1694789535	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GLOBAL BOND FUND A(ACC)EUR	LU0152980495	A	D	A	D	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GLOBAL BOND FUND A(ACC)EUR-H1	LU0294219869	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND A(ACC)EUR	LU0260870661	A	D	A	D	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND N(ACC)EUR-H1	LU0294221253	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL MACRO BOND FUND A EUR ACC	LU1670719613	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	CANDRIAM FRANCE	CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER C	FR0011445436	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	JUPITER ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A.	JUPITER DYNAMIC BOND CLASS L EUR ACC	LU0853555380	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE CARBON IMPACT GLOBAL GOVERNMENT BONDS R	FR0010225052	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN GBP	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FLEXIBLE BOND FUND A-ACC-EUR (EUR/GBP HEDGED)	LU1345484874	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN USD	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - GLOBAL AGGREGATE BOND A EUR HGD (C)	LU0906524193	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN USD	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL CREDIT INCOME A ACCUMULATION EUR HEDGED	LU1514167722	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION COUVERTES EN EUR	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL INFLATION BONDS A CAPITALISATION EUR	LU0266009793	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION COUVERTES EN EUR	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL INFLATION BONDS E CAPITALISATION EUR	LU0266010296	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING MARKET DEBT FUND A-ACC-EUR	LU0238205289	A	D	A	D	●	●		●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS DEBT FUND D (ACC) - EUR (HEDGED)	LU0117898204	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-GLOBAL EMERGING DEBT HP EUR	LU0170994346	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	BNY MELLON FUND MANAGEMENT (LUX) S.A.	BNY MELLON GLOBAL FUNDS PLC - BNY MELLON EMERGING MARKETS DEBT LOCAL CURRENCY FUND EUR H ACC HEDGED	IE00B2Q4XP59	A	D	A	D	●	●		●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT PEUR	LU0280437673	A	D	A	D	●	●		●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EMERGING MARKETS DEBT ABSOLUTE RETURN B ACC EUR HEDGED	LU0177222121	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS MARCHES EMERGENTS DOMINANTE EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN ETFS (IRELAND) ICAV - USD EMERGING MARKETS SOVEREIGN BOND UCITS ETF EUR (ACC) HEDGED	IE00BDDRDY39	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS BLENDED BOND A EUR (C)	LU1161086159	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS HARD CURRENCY BOND A EUR (C)	LU0907913460	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EMERGING BONDS A EUR H	LU1160351208	A	D	A	D	●	●		●
OBLIGATIONS USD DIVERSIFIÉES	JANUS HENDERSON INVESTORS	JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC - FLEXIBLE INCOME FUND CLASS A2 HEUR	IE0009516141	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR US TREASURY 10+Y (DR) UCITS ETF DIST	LU1407890620	A	D	A	D	●	●		●
OBLIGATIONS USD FLEXIBLES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (DUBLIN) I - LOOMIS SAYLES MULTISECTOR INCOME FUND R/A(EUR)	IE00B23XD337	D/A	D/A	A	D/A	●	●		●
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - US HIGH YIELD FUND A-ACC-EUR	LU0261953904	A	D	A	D	●	●		●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible à la gestion libre en bi-compartiment	Eligible au mandat d'arbitrage
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR ESG USD HIGH YIELD (DR) UCITS ETF - D-USD	LU1435356149	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●	
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF ACC	FR0010411884	A	D	A	D	●	●	●	
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010592014	A	D	A	D	●	●	●	
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010468983	A	D	A	D	●	●	●	
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010342592	A	D	A	D	●	●	●	
TRADING - LEVERAGED/INVERSE OBLIGATIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF ACC	FR0010869578	A	D	A	D	●	●	●	

LINXEA

Contactez-nous
sur www.linxea.com
nous vous répondrons
dans les plus brefs délais.

01 45 67 34 22
du lundi au vendredi
de 9h00 à 18h00
sans interruption.

LINXEA
58 avenue Hoche
CS 70200 75008 Paris

SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

LINXEA

Suravenir, siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. www.suravenir.fr Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9).

LINXEA Siège social : 58 avenue Hoche CS 70200 75008 PARIS SAS au capital de 106 200 € Siret : RCS PARIS 478 958 762. LINXEA est immatriculé au registre de l'ORIAS sous le numéro 07031073 en tant que courtier d'assurance et conseiller en investissements financiers. Le registre est consultable sur le site www.orias.fr. LINXEA est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). LINXEA est membre de la CNCGP (référencé sous le numéro CA3788), qui est une association professionnelle agréée par l'AMF. Vous pouvez adresser toute réclamation au Service réclamations de LINXEA, 58 avenue Hoche CS 70200 75008 Paris.